

La
Revue
du

Trombinoscope

L'information professionnelle du monde politique

Mars 2023 - N°279

INTERVIEW JOËL BARRE

DÉLÉGUÉ
INTERMINISTÉRIEL
AU NOUVEAU
NUCLÉAIRE



**Relance du nucléaire :
« Cela paraît quand
même de bon sens ! »**

DOSSIERS

Énergies décarbonées
Open Data
Région Hauts-de-France

MOUVEMENTS

Nominations
Missions
Élections

COMPÉTITION

DES MÉTIERS

23-25
MARS
2023

10^e Internationaux Abilympics / 47^e sélections régionales WorldSkills

PARC DES EXPOS

METZ

ENTRÉE
LIBRE et
GRATUITE

LE TALENT SANS LIMITE!

80 Métiers 800 Talents 100% Orientation 100% Inclusion

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR :

abilympics2023.com

Éditeur

François-Xavier d'Aillières
Tél. 01 55 62 68 75
fxdaillieres@trombinoscope.com

DOCUMENTALISTES

Isabelle Hay
ihay@trombinoscope.com
Sylvain Ragot
sragot@trombinoscope.com

RÉDACTION

Stéphanie Fontaine
sfontaine@trombinoscope.com

PUBLICITÉ

Directrice de clientèle
Delphine Léguillon
Tél. 01 55 62 68 77
dieguillon@trombinoscope.com

MAQUETTE

Delphine Léguillon

ABONNEMENT

Abonnement 1 an Tome I, Tome II
et Revue : 445 euros HT.
Tél. 03 27 56 38 57
Fax 03 27 61 22 52
trombinoscope@propublic.fr

SAS au capital de 20.000 euros
922 389 929 RCS Nanterre
TROMBIMEDIA
Le Trombinoscope
Tour Voltaire
1 place des Degrés
CS 80235 Puteaux
92059 Paris La Défense cedex
Dépôt légal à parution
ISSN 2266 5587
Président : Alexandre FARRO

IMPRESSION

Printcorp

CONCEPTION ORIGINALE

Antonello Sticca

Édito

Les énergies décarbonées : pour un retour à la raison

Après presque deux décennies de déni sur le nucléaire, passées à décarboner un mix électrique déjà décarboné, en développant à marche forcée des énergies renouvelables intermittentes, sans se préoccuper ni de la difficulté du stockage de masse de l'électricité, ni des risques associés à la diminution irréfléchie des moyens de production pilotables, il semble que la dure réalité des choses conduise à revenir à la raison, et à comprendre, enfin, que l'électronucléaire est un atout majeur de notre économie. L'objectif premier est de décarboner notre économie et de le faire de façon économiquement viable et en défendant notre souveraineté industrielle. Toute décision portant sur les sources d'énergie doit être évaluée à l'aune de ces critères.

Pour ce qui concerne l'énergie nucléaire, les objectifs essentiels sont les suivants : 1) maintenir le parc électronucléaire en état de fonctionner efficacement, et en toute sûreté 2) construire des réacteurs d'une technologie maîtrisée, les réacteurs à eau pressurisée, en consolidant le tissu industriel de fabrication et en assurant la reconstitution de compétences pérennes, à tous les niveaux 3) relancer la filière de réacteurs de quatrième génération garantissant la fermeture du cycle du combustible et la possibilité d'un nucléaire durable ; le faire en s'appuyant sur l'acquis de la filière à neutrons rapides dans laquelle la France a un avantage concurrentiel indéniable, et construire ces réacteurs.

Cela demande un investissement du pays dans un projet industriel qui par son ampleur est comparable au plan Messmer. Il doit le faire pour répondre à des défis environnementaux de décarbonation et d'électrification de notre économie qui sont majeurs. Dans ce secteur, l'amateurisme n'est pas de mise. La capacité à construire est essentielle et elle va avec la capacité à mener à bien des grands chantiers industriels. La politique électronucléaire de la France est un outil de souveraineté, et si elle doit être ouverte à l'international, une politique énergétique se décide au niveau national, et c'est en construisant qu'on la met en œuvre. L'ordre de l'action doit reprendre ses droits sur l'ordre du discours.

Pour ce qui concerne les énergies renouvelables, et avec la même préoccupation de maîtrise industrielle et de sécurité d'approvisionnement, il est urgent là aussi de revenir à la raison, et de ne les développer qu'à la mesure de la capacité à les intégrer dans un réseau existant. Pour ce faire, une analyse rigoureuse et quantitative des besoins qui peuvent être traités de façon locale (plutôt des besoins domestiques) et de ceux qui nécessitent une production concentrée (plutôt les besoins industriels) doit être faite en amont de toute politique énergétique. Les objectifs de sobriété, dans le bâtiment, dans les transports, doivent être eux aussi rigoureusement analysés et mis en regard des possibilités techniques. La possibilité de développer d'autres vecteurs énergétiques tels que l'hydrogène doit être analysée du point de vue de la faisabilité technique et du coût économique. Les besoins en termes de stockage et en termes de réseau de transport et de distribution doivent être évalués sans naïveté et le déploiement des ENR intermittentes doit se faire en parallèle au développement de ces capacités de flexibilité, et en conservant les sources pilotables nécessaires. Cette rigueur n'est pas optionnelle.

Les décisions de politique énergétique engagent le pays sur plusieurs décennies. Analyser les besoins et les contraintes techniques et industrielles, construire les équipements qui permettent d'incarner ces analyses, effectuer la recherche nécessaire pour préparer l'avenir, c'est très exactement ce que le citoyen est en droit d'attendre de ses dirigeants, c'est ce qu'on appelle la politique au sens noble. C'est une urgence qui a été trop longtemps différée. Espérons que la criticité de la situation actuelle ramène la raison au cœur du processus de décision qui, depuis trop longtemps, a été assujéti à la communication. ●



Yves Bréchet

Membre de l'académie des Sciences

Ancien Haut-Commissaire à l'Energie Atomique

L'information professionnelle du monde politique

POUR SAVOIR QUI EST QUI ET QUI FAIT QUOI, ABONNEZ-VOUS AU TROMBINOSCOPE



Ce magazine est divisé en 2 parties :

- 1 Des tribunes rédigées par des personnalités politiques françaises et européennes (ministres, commissaires, parlementaires et élus locaux) autour de thèmes d'actualité.
- 2 • Photos, biographies et attributions d'hommes et femmes nommés et élus dans le mois au sein des institutions politiques nationales et locales.
• Présentation des dernières missions, commissions d'enquête et groupes de travail.



bon de commande

www.trombinoscope.com

à retourner au Trombinoscope - Service abonnement - CS 70001 - 59361 Avesnes-sur-Helpe cedex - Fax : 03 27 61 22 52 - trombinoscope@propublic.fr

Oui, je m'abonne au Trombinoscope et je choisis l'offre suivante :

- La revue mensuelle du Trombinoscope (11 n° par an) au prix de 280 €HT soit 295,40 €TTC
- Le lot 2023/2024** (Tome I National + Tome II Régional)* + la revue mensuelle au prix de 445 €HT soit 481,48 €TTC
- Le lot (Tome I National + Tome II Régional) + la revue mensuelle + un accès illimité pendant un an à la base de données France du site www.trombinoscope.com au prix de 695 €HT soit 781,48 €TTC

TVA 5,5% (tomes et revue), 20% (site). Frais de port inclus (6 € par tome). * parution à l'automne 2022

M. Mme.

NOM / Prénom : _____

Entreprise ou Organisme : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Pays : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa / Mastercard

No _____

Validité _____

Cryptogramme _____ (3 derniers chiffres au verso de votre carte bancaire)

Je réglerai à réception de facture

Date _____

Signature _____

Sommaire

Mars 2023

4

Interview

Joël Barre

délégué interministériel
au nouveau nucléaire

Relance du nucléaire : « Cela
paraît quand même de bon
sens ! »



6 Priorité aux énergies décarbonées

7 Pour faire face aux crises énergétique et climatique : quatre piliers, une ambition ! *Agnès PANNIER-RUNACHER*

8 Le nucléaire : une composante essentielle d'une stratégie de décarbonation du marché énergétique européen. *Henri ALFANDARI*

9 La politique énergétique de notre pays doit être ordonnée et planifiée. *Didier MANDELLI*

10 Réduire notre consommation, développer les renouvelables et le nucléaire, c'est la seule stratégie qui vaille ! *Maud BREGEON*

12 Le solaire, une énergie incontournable. *Aude LUQUET*

13 Projet de loi sur les énergies renouvelables : une opportunité industrielle et territoriale à saisir ! *Pierre CAZENEUVE*

14 Retrouvons enfin notre souveraineté énergétique !
Jordan GUITTON

15 Sécuriser notre approvisionnement en métaux critiques : un indispensable à la décarbonation ! *Amel GACQUERRE*

16 Sans le nucléaire, rien n'est possible. *Xavier BATUT*

17 Open Data

19 Après leur ouverture, l'enjeu est surtout la valorisation des données publiques. *Stanislas GUERINI & Jean-Noël BARROT*

20 Faire une loi c'est bien, accompagner les communes dans son application, c'est mieux. *Patrick CHAIZE*

21 La transformation numérique de l'État et la valorisation des données doit s'accélérer. *Éric BOTHOREL*

22 Développons une politique ambitieuse en matière de partage des données. *Virginie DUBY-MULLER*

23 Pour une architecture raisonnée du parcours de la donnée, dans l'intérêt de l'utilisateur. *Philippe LATOMBE*

24 La transparence est un long combat auquel l'Open Data contribue. *Bruno SIDO*

25 Algorithmes et démocratie : l'indispensable action du législateur.
Pierre OUZOULIAS

26 Les Hauts-de-France, terre de contrastes

27 Sa situation géographique, sa jeunesse, son savoir-faire industriel sont les grands atouts de la région. *Georges-François LECLERC*

28 La Bibliothèque nationale de France à Amiens, c'est pour 2029 !
Brigitte FOURÉ

30 Le Département du Nord, un département hors normes.
Christian POIRET

31 La Somme occupe une place centrale dans les Hauts-de-France.
Stéphane HAUSSOULIER

32 Européenne, audacieuse, dynamique : la MEL, un territoire tourné vers les transitions. *Damien CASTELAIN*

33 Il nous faut œuvrer plus encore pour la jeunesse dans notre région ! *Christine DECODTS*

34 Les Hauts-de-France cultivent les atouts et offrent une belle vitrine de la France. *Guy BRICOUT*

35 Missions, Nominations, Élections

36 Présidence de la République, Gouvernement

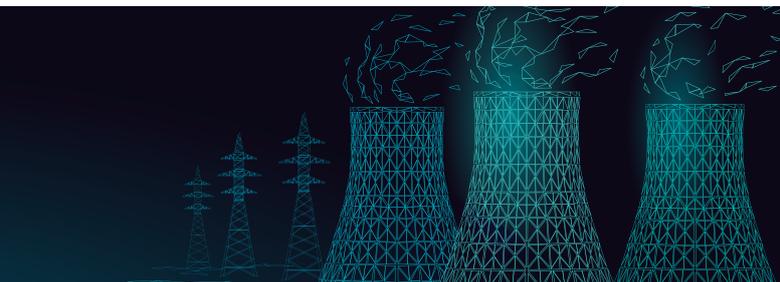
40 Parlement

42 Corps d'État, AAI, conseil régional, conseil départemental

43 Commune, Préfecture de police, préfectures

47 Santé

48 Autres mouvements



JOËL BARRE

Délégué interministériel au nouveau nucléaire

Relance du nucléaire : « Cela paraît quand même de bon sens ! »

Le nouveau délégué interministériel nommé par Emmanuel Macron pour superviser le plan sur le nucléaire qu'il a annoncé il y a un an entend avancer avec méthode, et éviter de reproduire les mêmes erreurs que pour Flamanville. Objectif de cette année 2023 : s'assurer que la conception des premiers EPR2 est assez mature pour lancer leur production.

Interview réalisée par Stéphanie Fontaine

Nommé à la tête d'une délégation de programme interministérielle au nouveau nucléaire fin 2022, quel est votre rôle ?

Comme le président de la République l'a déclaré lors de son désormais célèbre discours de Belfort, le 10 février 2022, le programme du nouveau nucléaire français comprend une première série de 6 EPR deuxième génération, l'étude d'une option supplémentaire de 8 réacteurs et il s'agit aussi de réfléchir aux SMR Nuward, ces nouveaux petits réacteurs modulaires développés par EDF. Ce programme EPR2, EDF en est le maître d'ouvrage, et nous, nous sommes l'organisme de l'État chargé de superviser cette maîtrise d'ouvrage et de coordonner les différentes administrations parties prenantes, sous l'autorité de la Première ministre, des ministres de la Transition énergétique et de l'Économie et des Finances.

Depuis votre arrivée sur quoi avez-vous pu avancer ?

Pour l'heure, nous nous concentrons sur la première tranche de 6 EPR2. Ils avaient fait l'objet d'une proposition de la part d'EDF en 2021, sur laquelle le gouvernement a publié en février 2022 une première appréciation. Cette année, et c'est sur quoi nous travaillons essentiellement, un jalon important doit être franchi. Il consiste à passer d'une phase de conception préliminaire à une phase de définition détaillée. C'est de fait la première étape en vue d'un véritable développement du produit, et c'est vraiment crucial. Il faut s'assurer qu'on le fait au bon moment, sur la base d'un dossier suffisamment solide, contrairement à ce qui s'est passé pour Flamanville. Car – et on l'a vu pour ce dernier –, une fois le chantier commencé, les nécessités de modification sont très pénalisantes en termes de délais et de coûts.

Quel est calendrier pour la suite ?

En fait, si le projet de loi actuellement en discussion sur le nucléaire est adopté d'ici la fin du printemps, cela nous permettra de découpler l'autorisation environnementale de l'autorisation de création. Je m'explique : EDF doit déposer à cet horizon l'ensemble des autorisations nécessaires au lancement des travaux de réalisation des premiers EPR2. Et si l'autorisation environnementale est obtenue dans un délai d'un an, les travaux

préparatoires pourraient démarrer au 1er juillet 2024. C'est-à-dire, les travaux de terrassement, sur la falaise et la plateforme en mer du site de Penly, en Seine Maritime, qui doit accueillir la première paire d'EPR2.

Et la première coulée de béton pour les réacteurs si tout va bien, pour quand serait-elle ?

C'est là tout l'intérêt de découpler les autorisations. En parallèle, EDF va déposer une demande d'autorisation de création pour l'installation nucléaire. D'après la loi, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) dispose de 3 ans pour se prononcer. Et c'est cette autorisation potentielle qui conduirait au premier béton à la fin 2027. Mais pour l'heure ce qui est critique, c'est ce démarrage des travaux préparatoires qui est donc conditionné par l'autorisation environnementale, sous réserve que le projet de loi soit adopté afin de pouvoir découpler celle-

Si le projet de loi sur le nucléaire est adopté, les travaux préparatoires des premiers EPR2 « pourraient démarrer au 1er juillet 2024 » et conduire « au premier béton à la fin 2027 ».

ci de l'autorisation de création.

A part Penly, quels sont les autres sites qui accueilleront ces EPR2 ?

Les suivants doivent aller à Gravelines, à côté de Dunkerque, dans le Nord, et il reste à choisir un troisième site au bord du Rhône, entre Tricastin (Drôme) et Bugey (Ain).

Et pour les 8 autres EPR ou les SMR ?

Pour décider de la suite à donner à ces six premiers EPR, nous devons déjà bien évaluer nos besoins en matière de production d'énergie entre 2035 et 2050, ainsi qu'au-delà. Pour cela, nous devons aussi savoir où l'on en sera côté renouvelable, en sachant que l'objectif est de toute façon d'atteindre le 0 carbone en 2050. Cela veut dire que d'ici-là, nous n'aurons à produire que de l'électricité décarbonée, et donc du nucléaire et du renouvelable. Sur ces objectifs, nous en saurons plus avec l'élaboration de la loi de



programmation énergie-climat (LPEC) et la mise à jour de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) actuelle, attendues au second semestre 2023. Ça, c'est le premier paramètre à prendre en compte mais il n'y a pas que cela. Tout dépendra aussi du rythme de réalisation de ces six premiers EPR...

On nous parle d'un délai de construction de 15 ans, c'est bien cela ?

Oui, ça, c'est pour le premier EPR ! Ensuite, cela doit aller plus vite, à une cadence industrielle de l'ordre de 1 tous les 2 ans, voire 1 par an. C'est cela justement qu'il va falloir déterminer. Et ce n'est pas tout, d'autres questions sont à poser, comme l'équilibre entre les réacteurs à forte puissance (de type EPR2) et les plus petits (SMR). Enfin, un dernier paramètre sera à prendre en compte, celui de la durée de vie de l'ensemble des réacteurs en service. Comme vous le savez, EDF travaille sur la prolongation de ces durées de vie avec des perspectives au-delà de 50 ans et 60 ans. La PPE devra intégrer ces différents éléments.

Finalement, vous avez encore beaucoup d'inconnues dans votre équation !

S'il n'y avait pas d'inconnue, ce serait trop facile ! Mais je suis aujourd'hui convaincu que les 6 EPR2 arriveront entre 2035 et 2045, et donc que les interrogations concernant les 8 supplémentaires ou les SMR, ce sera pour l'horizon 2050. On a quand même le temps d'y réfléchir et, d'ici-là, de prendre les bonnes décisions aux bons moments. L'essentiel résidera en tout cas dans le calcul du mix

énergétique, et donc dans la quantité nécessaire de térawatts-heure en 2050, sachant encore une fois que nous voulons être à 0 carbone.

Pour cela, RTE a déjà élaboré plusieurs scénarios...

Sur la base de ces différents scénarios, on peut faire l'hypothèse à ce stade d'un besoin d'au moins 650 térawatts-heure par an. Or, la capacité actuelle installée en nucléaire est de l'ordre de 400.

Il reste tout de même à tenir compte des problèmes récurrents sur le parc actuel. Les dernières fissures apparues, notamment à Penly, vont-elles de nouveau bouleverser le calendrier de maintenance des centrales et peser sur la production en 2023 ?

EDF doit fournir une nouvelle stratégie de réparation à l'ASN d'ici la fin mars, je n'ai guère plus d'éléments au moment où nous nous parlons. Avant l'apparition de ces nouvelles fissures, EDF ciblait sur une fourchette de 300 à 330 térawatts-heure cette année. En outre, Flamanville sera prochainement mis en service. Avec lui, c'est l'équivalent de deux réacteurs de première génération, soit 1,6 gigawatt.

Que sait-on du coût de ce programme et de la manière dont il sera financé ?

D'ici juin 2023, EDF doit nous remettre une mise à jour du coût donné en 2021 lors de sa première proposition relative aux 6 EPR2, et qui s'élevait à 51,7 milliards d'euros, valeur 2020. Du fait de l'inflation, on peut s'attendre à un coût un peu plus important. Puis, nous aurons à l'auditer d'ici septembre, en même temps que nous aurons à nous assurer que ce projet est suffisamment mature, comme déjà évoqué, pour le lancer dès à présent. C'est cela surtout qui nous occupe. Et c'est en fonction de tout cela, en 2024, que devraient être prises les décisions d'investissement de la part d'EDF, lesquelles dépendent aussi de ce qui est en train de se jouer au niveau européen, avec les discussions en cours sur l'évolution des marchés de l'électricité.

Il reste des inquiétudes sur notre savoir-faire que nous aurions perdu...

Le défi est effectivement de faire remonter en puissance la filière nucléaire, car EDF nous dit que la filière nucléaire va devoir embaucher, dès 2024, de 10 000 à 15 000 personnes par an, tous niveaux confondus, c'est à dire de l'ingénieur jusqu'au compagnon en passant par les techniciens et autres. Même si cela représente un challenge, l'attractivité du nucléaire dans le public s'est significativement améliorée, avec 60-70 % d'opinions favorables. Un plan de formations est en préparation, et il restera à les pourvoir.

L'objectif de réduire à 50 % la part du nucléaire semble en tout cas pour de bon enterré !

De nouveaux objectifs seront fixés par la loi de programmation énergie-climat de la fin de l'année. Ce qui est sûr, c'est que notre souveraineté énergétique passe par un mix électrique diversifié et équilibré. Le gouvernement y travaille et le Parlement devra l'approuver. Je n'ai pas à me prononcer là-dessus.

Plus que des objectifs, il semble que le mot d'ordre soit de faire le plus possible de nucléaire comme du renouvelable...

Nous ne sommes pas les seuls à nous intéresser à nouveau au nucléaire pour décarboner notre énergie. Le président de l'ASN, récemment auditionné par le Sénat, a indiqué que plus d'une trentaine de pays dans le monde réfléchissaient ainsi à développer l'électricité nucléaire. Parmi eux, il y en a qui n'en sont même pas dotés aujourd'hui ! Alors c'est d'autant plus vrai chez nous qui disposons d'une puissance installée équivalente au deux-tiers de notre besoin. Cela paraît quand même de bon sens ! ●

TRIBUNES

PRIORITÉ AUX ÉNERGIES DÉCARBONÉES, AVEC SURTOUT LE NUCLÉAIRE RELANÇÉ !

Soit il semblait ne pas avoir vraiment d'avis, soit il présentait une certaine réticence à l'atome, mais il y a un an, Emmanuel Macron a changé de ton. A Belfort, le 10 février 2022, le président de la République s'est clairement prononcé en faveur de la relance du nucléaire, en appelant à construire au moins six nouveaux EPR, et en souhaitant « qu'aucun réacteur nucléaire en état de produire ne soit fermé à l'avenir, compte tenu de la hausse très importante de nos besoins électriques, sauf, évidemment, si des raisons de sûreté s'imposaient. »

Pour rappel, à la suite de la catastrophe japonaise de Fukushima de 2011, la France avait fait le choix, comme d'autres pays dans le monde, de réduire la voilure. La part du nucléaire devait être ramenée à 50 % (contre plus de 75 %) dans la production électrique française d'ici à 2025. Objectif théorique repris, dans un premier temps, par Emmanuel Macron, mais désormais révolu ! C'est d'ailleurs déjà palpable dans le projet de loi relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires en discussion au Parlement. Quant à celui sur les énergies renouvelables, il a d'ores et déjà été adopté. Ces deux textes partagent un objectif commun : raccourcir les démarches administratives et environnementales pour faciliter le lancement des nouveaux projets en la matière. A charge pour la prochaine loi de programmation Énergie-Climat, qui doit être votée avant le 1er juillet 2023, de définir les nouveaux objectifs du mix énergétique à l'horizon 2050.

Concrètement, côté nucléaire, aucun nouveau réacteur n'est envisagé avant 2035. La prudence est de mise après les multiples reports de mise en service de l'EPR de Flamanville (Manche). Démarré en 2007, sa construction devrait enfin s'achever en 2024, soit avec 12 ans de retard, et un dérapage financier évalué à plus de 10 milliards d'euros. Il est d'autant plus attendu que le parc actuel paraît enchaîner les problèmes de maintenance. En 2022, la production nucléaire française a ainsi chuté de 23 % pour atteindre 279 térawatts-heure, son plus bas niveau depuis plus de 30 ans. En 2023, cette capacité devait rebondir, mais l'apparition de nouvelles fissures dans certains centrales pourrait perturber le calendrier initialement prévu.

Pour ce qui est des renouvelables, le but est de multiplier par dix la production d'énergie solaire, notamment avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terrains déjà artificialisés, de déployer 50 parcs éoliens en mer et doubler la production d'éoliennes terrestres. À voir maintenant comment cela va se passer en pratique dans les territoires. Des mesures en faveur de la méthanisation, de l'hydroélectricité, de l'hydrolien fluvial et de la géothermie sont également au programme. Sans oublier la dernière victoire de la France à la Commission européenne qui ouvre la voie à un hydrogène « vert » issu du nucléaire.

Stéphanie Fontaine

POUR FAIRE FACE AUX CRISES ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE : QUATRE PILIERS, UNE AMBITION !

Agnès PANNIER-RUNACHER

► Ministre de la Transition énergétique



d'obtenir des résultats inédits : 10 % de baisse de consommation d'électricité et de gaz combinés cet hiver. Nous avons réussi à réaliser en trois mois ce que nous n'avons pas fait en trente ans ! Mais, en la matière, nous sommes engagés dans un marathon et j'annoncerai prochainement l'acte 2 de ce plan de sobriété qui doit nous permettre de baisser durablement notre consommation d'énergie.

Sur le nucléaire, c'est « ni plus ni moins que le plus grand projet industriel en France depuis plus de cinquante ans »

Nous sommes à un point de bascule. Point de bascule avec la crise climatique dont l'impact est chaque jour plus sensible. Point de bascule avec la guerre en Ukraine et la crise énergétique la plus grave depuis les années 1970 qui en a découlé.

Ces crises imposent à notre pays, comme à notre continent, de sortir le plus rapidement possible de leur dépendance aux énergies fossiles qui représentent deux-tiers de notre mix énergétique. C'est la mission que je porte en tant que ministre de la Transition énergétique.

Pour y parvenir, ma stratégie s'inscrit dans le droit fil du discours programmatique du président de la République à Belfort, le 10 février 2022.

Le premier pan est la réduction de notre consommation d'énergie. Réduire notre consommation d'énergie, c'est d'abord changer nos comportements. C'est le sens du plan de sobriété que j'ai porté avec la Première ministre cet automne. Il a mobilisé des grandes entreprises, des grandes administrations, des grandes collectivités, et plus largement, l'ensemble des Français. Cela nous a permis

C'est également le sens de l'action que je mène et que je continuerai d'amplifier en 2023 sur l'efficacité énergétique, au travers de la décarbonation de l'industrie, l'électrification de nos mobilités ou encore la rénovation thermique des bâtiments, en particulier pour les Français les plus précaires.

Le second pan de notre stratégie est la production d'énergies décarbonées. Nous ne pourrions pas réussir la transition énergétique sans les énergies renouvelables ET le nucléaire.

Sur les énergies renouvelables, en 2022, je me suis attelée à poser des fondations solides avec une mobilisation sans précédent des Préfets et des services déconcentrés de l'Etat, avec plus de 30 textes réglementaires qui doivent débloquer 10 GW de production électrique dans les deux ans et avec le projet de loi d'accélération sur les énergies renouvelables adopté définitivement le 7 février dernier par le Parlement, que j'ai co-construit avec les parlementaires de droite et de gauche dans un véritable esprit de dialogue.

En 2023, aux côtés des élus locaux qui sont au cœur de la démarche, j'accélérai la planification des renouvelables dans tous nos territoires.

Sur le nucléaire, en 2022, j'ai également posé les fondations de ce qui est ni plus ni moins que le plus grand projet industriel en France depuis plus de cinquante ans. J'ai notamment porté un projet de loi d'accélération des procédures qui a été adopté par le Sénat et qui poursuit son examen dans la navette parlementaire. Le Gouvernement a posé les conditions pour que 2023 soit l'année de l'atome. Sans rien renier aux débats publics et parlementaires, je serai aux côtés de l'ensemble de la filière pour surmonter les nombreux défis qui se dressent pour relancer cette filière d'excellence.

Quatre piliers indissociables. Une année pour poser les fondations. Une année pour accélérer. Voilà la stratégie que je porte.

Une stratégie au service de notre ambition climatique et de notre souveraineté industrielle, énergétique, économique et politique. ●



LE NUCLÉAIRE : COMPOSANTE ESSENTIELLE D'UNE STRATÉGIE DE DÉCARBONATION DU MARCHÉ ÉNERGÉTIQUE EUROPÉEN

Henri ALFANDARI

- ▶ Député Horizons et App. d'Indre-et-Loire
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Secrétaire de la commission des Affaires européennes
- ▶ Rapporteur sur le projet des ENR
- ▶ Conseiller départemental d'Indre-et-Loire



-55%. C'est l'objectif fixé par l'Union européenne (UE) en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 dans son paquet « Fit for 55 ».

À ce titre, le discours de Belfort du président de la République, en février 2022, marque un changement de cap historique en matière de stratégie de décarbonation de notre production d'électricité.

renforcer la coopération européenne dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Les années 2022 et 2023 doivent ainsi marquer un tournant dans la politique énergétique du continent, initié avec l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie verte et, en février 2023, la

« Je plaide pour une méthode de petits pas "à grandes enjambées" »

reconnaissance de l'hydrogène bas carbone. Ce mouvement doit toutefois se poursuivre par la levée de l'ensemble des obstacles politiques et techniques empêchant la constitution d'une véritable filière nucléaire européenne.

En outre, cette relance est un atout pour le développement du déploiement des énergies renouvelables, tant pour équilibrer le réseau électrique que le marché de l'énergie, et contribuer ainsi à une décarbonation complète de notre mix énergétique européen.

N'oublions pas qu'à l'échelle de l'UE, l'objectif est fixé à hauteur de 45 % d'énergies renouvelables d'ici à 2030.



Il ne faut pas opposer les deux. L'une est une énergie pilotable qui permet d'assurer la sécurité d'approvisionnement aux usagers ainsi que de sécuriser, si le marché européen est révisé dans le bon sens, le prix de l'énergie. L'autre est une énergie qui permet d'apporter une source de production décentralisée à faible émissions de GES dans le mix énergétique qui permettra de verdir nos usages.

À l'heure où la question de l'indépendance énergétique de l'Union européenne ressurgit, l'enjeu est d'aiguiller les réflexions vers des solutions pragmatiques et ambitieuses pour créer un consortium européen, en matière de recherches et développement, et en investissements permettant de faire émerger de nouveaux partenariats européens dans chacune des filières énergétiques, afin de respecter les choix de mix énergétique de chaque État membre.

L'avenir de l'UE, dans un contexte international qui ne cesse de se crispier, dépend de la définition d'une stratégie stable, de long terme et visionnaire, capable d'attirer de nouveaux talents, de redonner du poids à nos capacités industrielles et d'export et surtout, de mobiliser les outils de financements européens public et privé.

Après plus d'une dizaine d'années de raisonnements tendant vers la sortie du « tout nucléaire », marquée principalement par l'accord de la primaire de la gauche de 2011 et le maintien de ce principe dans sa politique énergétique par le président François Hollande, c'est une véritable relance de la filière nucléaire à l'échelle européenne qui s'opère en ce moment même.

Le 27 février dernier, les ministres de l'Énergie de onze États membres - la Bulgarie, la Croatie, la France, la Finlande, la Hongrie, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie - se sont réunis avec la Commission et la présidence suédoise pour réaffirmer conjointement leur volonté de

La réponse à l'inflation Reduction Act, l'utilisation des Projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC), le financement des projets de pays en voie de développement via l'enveloppe du Global Gateway, la Taxonomie Verte ainsi que les discussions en cours sur les directives RED III relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, ou encore du Paquet Gaz sont une opportunité clé pour les pays de l'UE.

Je plaide ainsi pour une méthode des petits pas « à grandes enjambées » en matière énergétique : nous disposons de plusieurs opportunités techniques et politiques pour montrer qu'une Europe du nucléaire est nécessaire dans le monde de demain. ●

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE PAYS DOIT ÊTRE ORDONNÉE ET PLANIFIÉE

Didier MANDELLI

- ▶ Sénateur LR de la Vendée
- ▶ Vice-président de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises
- ▶ Président du groupe d'études Mer et littoral
- ▶ Rapporteur sur le Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables



dire sur les projets avec la création de zones d'accélération de déploiement des énergies renouvelables.

J'ai la conviction que nos élus et l'ensemble des acteurs du secteur ont la volonté de déployer, partout où cela leur sera possible, des alternatives aux énergies fossiles, afin de favoriser l'auto-consommation et donc l'indépendance énergétique. Ce texte leur en donne les moyens.

Le projet de loi constitue une étape importante vers une plus grande acceptabilité et donc un déploiement plus rapide des énergies renouvelables. Il reste néanmoins une étape importante dans la perspective plus générale de décarboner notre pays.

Le Parlement aura à examiner prochainement plusieurs textes importants tels que le projet de loi Industrie verte et la loi de programmation quinquennale de l'énergie. Nous aurons donc la

Depuis un an, notre pays est confronté à une crise énergétique majeure. Les raisons, nous les connaissons tous : une trop grande dépendance aux énergies fossiles, notamment au gaz russe et un sous-investissement criant dans le nucléaire, ce qui a miné l'indépendance énergétique de notre pays et contribué à créer cette situation inimaginable il y a encore quelques années.

Ce manque d'investissements dans le nucléaire n'a pas été compensé par les énergies renouvelables. Seul pays européen à ne pas avoir atteint l'objectif fixé à l'horizon 2020, la France fait figure de mauvais élève dans le déploiement des énergies renouvelables, ce qui compromet gravement notre sécurité d'approvisionnement et notre capacité à respecter nos engagements climatiques. C'est donc bel et bien l'ensemble de notre politique énergétique qui n'a pas fait l'objet d'une attention continue et d'une véritable vision d'avenir.

A son arrivée au Sénat, le projet de loi énergies renouvelables souffrait de plusieurs lacunes, dont la première était d'être examiné avant la loi « quinquennale » de l'énergie, prévue pour 2023, qui devra déterminer les objectifs et fixer les priorités d'action de la politique énergétique nationale.

En tant que rapporteur du projet de loi Énergies renouvelables, la planification est rapidement devenu la boussole avec laquelle j'ai souhaité diriger le texte.

C'est pourquoi, le Sénat a ajouté un volet important sur ce sujet avec l'idée de passer d'une logique prescriptive et descendante - où Paris décide et les territoires exécutent - à une approche participative et ascendante - où collectivités territoriales et citoyens contribuent, au plus près du terrain, à la politique énergétique du pays, en cohérence avec les orientations fixées nationalement.

Les élus auront notamment leur mot à

« J'ai la conviction que nos élus et l'ensemble des acteurs du secteur ont la volonté de déployer, partout où cela leur sera possible, des alternatives aux énergies fossiles »

tâche de pousser encore davantage nos exigences vers l'objectif d'une indépendance énergétique renforcée et d'une décarbonation acceptée et acceptable de notre pays. ●



RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION, DÉVELOPPER LES RENOUVELABLES ET LE NUCLÉAIRE, C'EST LA SEULE STRATÉGIE QUI VAILLE !

Maud BREGEON

- ▶ Députée Renaissance des Hauts-de-Seine
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Membre de l'OPECST
- ▶ Rapporteuse sur le projet de loi relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants
- ▶ Membre du conseil d'administration de l'ANDRA
- ▶ Membre du HCTISN



Après l'adoption du projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables en janvier, nous planchons en ce moment à l'Assemblée nationale sur un deuxième texte qui pave la voie de la prochaine loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC). Ce texte dont j'ai l'honneur d'être la rapporteure vise à accélérer les procédures relatives à la construction de nouveaux réacteurs nucléaires et vient en complément de celui sur les énergies renouvelables afin de poursuivre les objectifs de décarbonation de notre économie, de souveraineté énergétique et de sécurité d'approvisionnement définis par le président de la République, lors de son discours de Belfort le 10 février 2022.

Ce projet de loi est examiné dans un contexte international marqué par deux crises majeures : la crise climatique et une crise énergétique. Ces crises rendent nécessaire la sortie des énergies fossiles afin d'atteindre la neutralité carbone mais aussi pour se défaire de notre dépendance aux pays producteurs d'hydrocarbures. Cette dépendance est un obstacle à notre souveraineté énergétique, il n'est plus acceptable de dépendre des variations excessives des marchés mondiaux du gaz ou du bon vouloir de régimes autoritaires exportateurs de pétrole.

La volonté du président de la République, du Gouvernement et de la majorité présidentielle, qui devrait d'ailleurs être une volonté partagée par tous, est de faire de la France le premier grand pays industriel à se libérer de sa dépendance aux énergies fossiles. Pour ce faire, la stratégie annoncée à Belfort s'appuie sur trois piliers indissociables : la réduction de notre consommation énergétique ainsi que le développement des énergies renouvelables et du nucléaire.

Nous devons réduire notre consommation énergétique en fournissant des efforts en matière de sobriété et d'efficacité. Les

experts du Réseau de transport d'électricité (RTE) estiment qu'une réduction de 40 % de notre consommation d'énergie finale sera nécessaire d'ici 2050 si nous voulons atteindre la neutralité carbone. Notre stratégie énergétique repose également sur une augmentation de notre production d'énergie décarbonée et tout particulièrement d'électricité décarbonée. Face à cela, nous ne pouvons pas nous permettre d'être guidés par des considérations idéologiques : nous devons accélérer la production de toutes les sources d'énergie décarbonée disponibles et maîtrisées, et cesser d'opposer les énergies renouvelables au nucléaire. La seule opposition qui vaille, c'est celle entre énergies décarbonées et énergies fossiles car nous devons en finir avec ces dernières.

La France a une relation historique avec l'énergie nucléaire : des découvertes en matière de radioactivité au plan Messmer, cette énergie a longtemps fait l'objet d'une volonté politique forte, c'est dans cette lignée que s'inscrit le programme de construction de nouveaux EPR2 initié par le Président de la République. Refuser le nucléaire par dogmatisme mettrait gravement en péril notre capacité à atteindre nos objectifs de décarbonation, tout comme refuser l'implantation des éoliennes qui y contribuent aussi.

Mettre fin aux énergies fossiles tout en garantissant le pouvoir d'achat des Français et la compétitivité de nos entreprises est un formidable défi industriel que la France est en capacité de relever ; voter des dispositions d'accélération autant pour les énergies renouvelables que pour le nucléaire c'est nous donner les moyens de relever ce défi. ●

« Nous devons accélérer la production de toutes les sources d'énergie décarbonée disponibles et maîtrisées, et cesser d'opposer les énergies renouvelables au nucléaire »



LE TROMBINOSCOPE DE L'ÉNERGIE



**Prochaine parution
avril 2023**

← TOUT CONNAÎTRE DES PRINCIPAUX ACTEURS DE L'ÉNERGIE EN FRANCE

DÉCOUVREZ LES PHOTOS, BIOGRAPHIES ET COORDONNÉES DES DÉCIDEURS AU SEIN :

- ➔ du ministère de la Transition écologique et solidaire
- ➔ de la présidence de la République, du Premier ministre, du CESE
- ➔ du Parlement
- ➔ des agences nationales et établissements publics
- ➔ des établissements de recherche et formation
- ➔ des syndicats et organisations professionnelles de l'énergie
- ➔ des instances régionales

BONDE COMMANDE

www.trombinoscope.com

Service abonnements – CS 70001 – 59361 Avesnes-sur-Helpe – Fax : 03 27 61 22 52 – trombinoscope@propublic.fr

OUI, je commande l'édition 2023 du Trombinoscope de l'Énergie (parution avril 2023) exemplaire(s) au prix unitaire de 90 €HT soit 108 €TTC (TVA 20 %, port offert)

M. Mme

Nom

Prénom

Organisme

Adresse

Code postal Ville

Pays

Tél Fax

E-mail

Je joins mon règlement à l'ordre de TROMBIMEDIA par :

Chèque Mandat Carte bancaire Visa/Mastercard

Validité : _____ CW : _____ (3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte bancaire)

Bon de commande administratif et procédure habituelle pour les organismes et collectivités

Signature obligatoire :

LE SOLAIRE, UNE ÉNERGIE INCONTOURNABLE

Aude LUQUET

- ▶ Députée Démocrate (Modem et indép.) de Seine-et-Marne
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Secrétaire du groupe français à l'Union interparlementaire
- ▶ Rapporteuse pour avis sur le projet des ENR



La lutte contre le dérèglement climatique est incontestablement le défi de notre siècle. Pour parvenir à limiter le réchauffement climatique en dessous des 2°C, il nous faut baisser drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre en nous affranchissant des énergies fossiles qui en sont les principales responsables. Avec le projet de loi d'« accélération de la production d'énergies renouvelables », nous avons voté des mesures incontournables pour y parvenir. Incontournables pour renforcer notre production durable d'énergie et protéger notre environnement ; Incontournables pour diversifier notre mix énergétique au côté du nucléaire ; Incontournables pour garantir notre indépendance ; Incontournables pour préserver le pouvoir d'achat des Français.

Plus que jamais, nous voyons aujourd'hui à quel point l'énergie est un pilier fondamental de notre souveraineté et combien la fluctuation de son coût a des effets sur notre quotidien. Nous devons donc absolument accélérer notre transition énergétique. Comment ? Par une électrification massive de nos usages, par une plus grande sobriété énergétique et par une meilleure efficacité énergétique. Triptyque indispensable et indis-sociable. Notre volonté est claire : faire de la France le premier grand pays du monde à sortir de la dépendance aux énergies fossiles. La loi relative « à l'accélération de la production d'énergies renouvelables » que nous venons de voter doit nous permettre de changer d'échelle. Éolien, photovoltaïque, hydrogène, biomasse, ou géothermie sont autant d'outils que nous devons développer dans chacun

de nos territoires.

Rapporteuse de la partie « Énergie solaire » du projet de loi ENR, je me félicite des mesures que nous avons adoptées pour accélérer le développement de cette source d'énergie inépuisable. Notre volonté est claire : multiplier par 10 notre puissance photovoltaïque en divisant par 2 les délais de mise en œuvre des installations. Cela ne veut pas dire forcer la main, mais mieux identifier les espaces propices aux énergies renouvelables à travers une véritable planification territoriale en privilégiant les espaces déjà urbanisés - climat et biodiversité sont des enjeux indissociables - et en garantissant un meilleur partage de la valeur avec les communes qui s'engagent dans la transition.

C'est en activant l'ensemble de ces leviers que nous parviendrons à favoriser l'acceptabilité des projets, élément indispensable pour accélérer le développement des énergies renouvelables. Concrètement, avec cette loi ENR nous levons les freins au développement de l'énergie solaire aux abords des routes et des voies ferrées. Nous obligeons les gestionnaires de parkings de plus 1 500 m² à couvrir au moins la moitié de leur superficie avec des ombrières photovoltaïques. Nous rendons obligatoire les installations de production d'énergie solaire sur les toits des bâtiments non résidentiels nouveaux et lourdement rénovés avec 50 % des surfaces qui devront être couvertes à compter de 2027. Pour ce qui est des toitures des bâtiments non résidentiels existants, ces installations sont rendues obligatoires à compter de 2028 sur une surface qui sera déterminée par décret.

Fruit d'un travail transpartisan entre députés et sénateurs, cette loi va donc nous permettre de combler notre retard pour avancer collectivement vers un futur plus durable et faire de la France un exemple. ●

L'un des objectifs de la loi ENR : « mieux identifier les espaces propices aux énergies renouvelables à travers une véritable planification territoriale »



PROJET DE LOI SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : UNE OPPORTUNITÉ INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE À SAISIR !

Pierre CAZENEUVE

- ▶ Député Renaissance des Hauts-de-Seine
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Rapporteur pour avis sur le projet des ENR
- ▶ Membre du Conseil national de la transition écologique
- ▶ Conseiller municipal de Saint-Cloud



Fruit d'un très long processus démocratique, le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a définitivement été adopté le 7 février 2023. Il entend répondre à une double urgence : lutter contre le dérèglement climatique et renforcer la souveraineté énergétique du pays. Aujourd'hui, deux tiers de l'énergie que nous consommons sont des énergies fossiles importées. La France est en retard sur ses objectifs de déploiement des énergies renouvelables et doit désormais tout mettre en œuvre pour inverser cette tendance.

Pour intensifier massivement et immédiatement notre production, la loi d'accélération des énergies renouvelables s'est concentrée sur trois grands axes. Premièrement, la planification permettra un zonage énergétique concerté à l'échelle territoriale et maritime. En se basant sur les objectifs de production d'énergies régionalisés, les maires auront désormais la main pour mettre en place des zones d'accélération et reprendre le contrôle du déploiement de ces projets sur leur territoire. Deuxièmement, la loi vise également à rationaliser les procédures et à anticiper les risques de contentieux et diviser par deux les temps nécessaires à la réalisation de ces projets. Actuellement, il faut près de 10 ans en moyenne pour développer un site d'éoliennes en mer, 8 ans pour un projet d'éoliennes terrestres et 5 pour un parc photovoltaïque : il est temps d'accélérer ! Enfin, cette loi acte la priorisation d'un déploiement des projets d'énergies renouvelables sur les zones déjà artificialisées et l'interdiction de la déforestation pour être toujours plus attentif aux impacts sur la biodiversité et l'intégration paysagère.

Si des avancées législatives majeures ont été permises, des défis

industriels et culturels devront néanmoins être relevés pour atteindre nos objectifs d'un tiers d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie d'ici 2030. Avec 6 500 emplois en 2021, l'éolien en mer pourrait ainsi créer jusqu'à 20 000 emplois directs et indirects d'ici 2035 en France. C'est une extraordinaire opportunité de développement de nos ports, mais cela implique un besoin croissant de main d'œuvre qualifiée ainsi qu'une ambition politique forte pour accompagner cette dynamique de réindustrialisation.

L'emploi ne sera pas le seul défi de cette révolution énergétique. D'un système énergétique invisible, basé sur l'import de ressources fossiles, nous rentrons dans une ère de l'énergie décarbonée dont la production est essayée sur l'ensemble de notre territoire. Cette

« Actuellement, il faut près de 10 ans en moyenne pour développer un site d'éoliennes en mer, 8 ans pour un projet d'éoliennes terrestres et 5 pour un parc photovoltaïque : il est temps d'accélérer ! »

bascule énergétique, économique et patrimoniale implique donc une transition culturelle. La production d'énergie devra devenir plus participative et citoyenne pour associer les riverains dans la gouvernance des projets. Les pouvoirs publics, les responsables politiques locaux et les médias ont également un rôle prescripteur immense à jouer, en améliorant et en améliorant la pédagogie et la communication sur ces enjeux.

Il y a enfin l'accès aux métaux et minéraux dont les besoins pour la transition énergétique sont immenses. Nous ne pourrions pas faire l'économie d'un débat sur la sécurisation des ressources stratégiques et la nécessaire ouverture de mines sur le sol français.

Un peu plus d'un an après le discours du président de la République à Belfort, et avec le projet de loi d'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires, notre nation se donne toutes les chances de prendre en main son destin énergétique et de capitaliser sur ses incroyables atouts industriels, naturels et scientifiques : soyons à la hauteur de ce défi ! ●



RETROUVONS ENFIN NOTRE SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE !

Jordan GUITTON

- ▶ Député RN de l'Aube
- ▶ Membre de la commission des Lois constitutionnelles
- ▶ Conseiller régional du Grand Est



La question de la souveraineté énergétique est revenue dans le débat public avec l'impact des hausses des prix de l'énergie, notamment sur le pouvoir d'achat des Français et sur la productivité des entreprises. Plus largement, l'énergie est désormais comprise comme le facteur primordial de l'économie mondiale et donc de la géopolitique, une évidence que seuls les souverainistes avaient affirmée depuis 30 ans.

Les balbutiements répétés de la classe dirigeante témoignent du manque de vision de long terme sur la question énergétique. Pire encore, elle est devenue l'objet de clivages politisés, faisant sortir du débat l'intérêt général. L'exemple de l'accord en 2011 entre le Parti socialiste et les Écologistes pour arrêter des centrales nucléaires souligne tristement les bassesses politiciennes. Le nucléaire, domaine d'excellence française, devenu l'objet de toutes les attaques, alors même que l'empreinte carbone des Français est

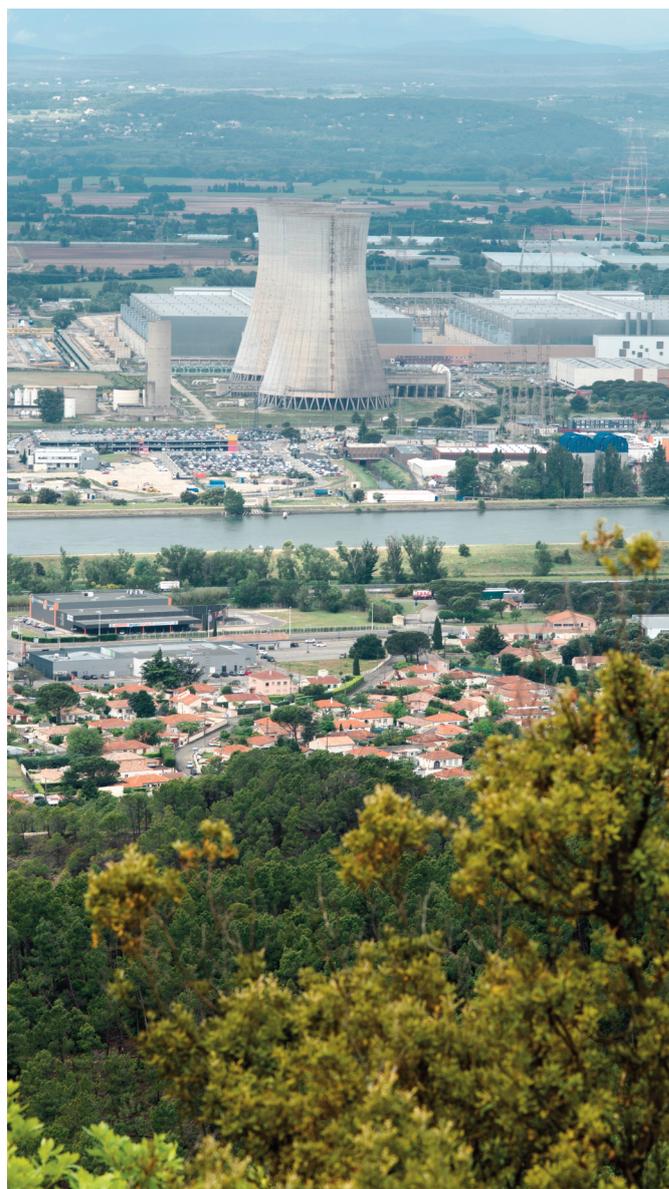
« L'exemple de l'accord en 2011 entre le Parti socialiste et les Écologistes pour arrêter des centrales nucléaires souligne tristement les bassesses politiciennes. »

inférieure à l'empreinte moyenne des habitants de l'Union européenne grâce à cette énergie. Le débat énergétique repose sur des faits : l'énergie nucléaire émet en moyenne 6 g de CO₂ par kWh et participe donc aux objectifs climatiques de la France, et ce plus que les énergies intermittentes. En effet, selon la base carbone de l'Ademe, les émissions par kWh produit en France sont de 15 g pour l'éolien en mer, 14 g pour l'éolien terrestre, 45 g pour la géothermie et 43 g pour les panneaux photovoltaïques. Sans compter qu'avec l'intermittence des énergies éolienne et solaire, la France est parfois obligée de recourir au charbon et au gaz.

Le projet de loi pour accélérer le nucléaire, qui prévoit notamment la construction de six réacteurs EPR2 et la possibilité d'en construire huit autres, n'est pas encore suffisant. D'ailleurs, les deux lois énergétiques de ce début de mandature, l'une sur le nucléaire et l'autre sur les énergies intermittentes ne soulignent aucune complémentarité, preuve que le Gouvernement navigue à vue, entre injonctions bruxelloises et allemandes sur la question éolienne, et les faits incontestables sur le nucléaire décarboné. Si la reconstitution d'un monopole total d'EDF est plus que nécessaire, il faut désormais rompre avec les règles du marché européen de l'électricité et arrêter le dispositif de l'Arenh, véritable pillage.

Le Rassemblement national propose un mix énergétique uniquement basé sur les énergies décarbonées en relançant le nucléaire avec notamment la mise en chantier de réacteurs de 4^e génération et de microcentrales. En complément de la relance du nucléaire, la France devra investir dans l'hydroélectricité, énergie renouvelable qui représente environ 11 % du mix énergétique actuel, soit plus que toutes les autres énergies renouvelables. Cette capacité de production hydroélectrique pourrait être doublée. Sur l'hydrogène, Marine le Pen a été l'une des premières à demander des investissements massifs dans la recherche pour la production et le stockage de cette énergie d'avenir. La place du gaz vert, la géothermie et les réseaux de chaleur sont aussi d'autres domaines sur lesquelles la France doit accélérer.

La France a besoin de retrouver une classe politique qui travaille réellement et concrètement pour l'intérêt général. Retrouvons enfin notre souveraineté énergétique, en sauvant notre fleuron industriel qu'est le nucléaire, énergie décarbonée et rentable ! Redonnons de la productivité à nos entreprises, en leur faisant profiter d'une facture énergétique compétitive et rendons du pouvoir d'achat aux Français ! ●



SÉCURISER NOTRE APPROVISIONNEMENT EN MÉTAUX CRITIQUES : UN INDISPENSABLE À LA DÉCARBONATION !

Amel GACQUERRE

- ▶ Sénatrice UC du Pas-de-Calais
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Secrétaire de la commission des Affaires européennes
- ▶ Vice-Présidente de la commission d'enquête sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique
- ▶ Conseillère régionale des Hauts-de-France



A lors que nous pensions entrer dans une ère de dématérialisation dominée par une économie postindustrielle et hyper-tertiarisée, la crise sanitaire liée au Covid et les conséquences de la guerre en Ukraine ont révélé nos vulnérabilités en approvisionnement de métaux rares essentiels à la décarbonation.

Face aux conséquences du réchauffement climatique, la plupart des États s'engagent dans des efforts de décarbonation qui vont considérablement augmenter la demande de nouvelles sources d'énergie et entraîner, à terme, une reconfiguration de la géopolitique mondiale de l'énergie.

En effet, les pâles d'éoliennes, les batteries électriques, les électrolyseurs d'hydrogène et les panneaux solaires consomment de grosses quantités de métaux rares. A mesure qu'elle progressera, la transition énergétique induira donc des besoins croissants en métaux critiques, notamment en nickel, cuivre, cobalt, lithium...

A l'échelle française, Réseau de Transport Electricité (RTE) prévoit de fortes consommations de cuivre (55 à 70 kilotonnes/an), de terres rares (2 à 17 kt/an), et d'aluminium (100 à 150 kt/an). Cette dépendance minière soulève plusieurs risques :

- La hausse des prix, un risque de spéculation, le cours du cuivre et celui de l'aluminium ayant respectivement augmenté de 10 et 30 %.
- La difficulté d'accès dans un contexte marqué par la hausse de la demande mondiale.
- La dépendance aux pays producteurs, situés pour la plupart en dehors de l'Union européenne (UE).

Cette dépendance est déjà une réalité pour l'UE, puisqu'elle est tributaire à hauteur de 100 % de la Chine pour les terres rares, de 80 % de l'Amérique du Sud pour le lithium et de 70 % de l'Afrique pour le cobalt.

Cependant, la France compte des atouts stratégiques jusqu'alors inexploités. Le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a identifié 41 sources de lithium en France, situées dans l'Allier et le Puy-de-Dôme. Métal essentiel pour le stockage électrochimique et indispensable à l'électrification du parc automobile, le lithium connaît un essor considérable. Selon l'Agence internationale de l'énergie, nos besoins sur ce métal devraient augmenter de 42 % d'ici 2040.

Dans notre rapport d'information du Sénat 5 plans pour reconstruire la souveraineté économique, nous préconisons d'intégrer le concept de « mine durable » dans la législation française et européenne afin de favoriser une approche durable de l'activité minière et par là même de relancer, voire de lancer, certaines extractions. Toute relocalisation de projets miniers doit être adossée à la responsabilité et à la durabilité de l'extraction, en veillant à un impact social et environnemental minimum.

Il est donc indispensable de sécuriser notre approvisionnement en

« Le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a identifié 41 sources de lithium en France, situées dans l'Allier et le Puy-de-Dôme. »

métaux critiques pour réussir la transition vers une économie bas-carbone. Pour ce faire, il faut adapter notre industrie à cet état de fait avec l'intégration du concept de mine durable en droit français. Aussi, la diversification de nos sources d'approvisionnement et le recyclage des métaux afin de réduire la demande de nouvelles ressources sont capitales pour réussir la décarbonation de notre énergie. ●



SANS LE NUCLÉAIRE, RIEN N'EST POSSIBLE

Xavier BATUT

- ▶ Député Renaissance de la Seine-Maritime
- ▶ Membre de la commission de la Défense nationale et des Forces armées
- ▶ Conseiller municipal de Cany-Barville



L'actualité géopolitique, économique et climatique nous montre à quel point l'énergie est un bien essentiel dont il faut maîtriser la production et le prix. Aucune solution n'existe sans le nucléaire, même si le nucléaire n'est pas la seule solution.

L'électricité produite en France par des centrales nucléaires, c'est la condition même pour qu'on puisse avoir des énergies renouvelables ; le photovoltaïque et l'éolien sont des énergies intermittentes qui ne permettent pas d'assurer une continuité d'approvisionnement sur le réseau. Les données chiffrées sont têtues. L'énergie solaire trouvera un remarquable essor avec des installations sur des surfaces déjà artificialisées et sans nuire, tandis que l'énergie du vent, avec le mitage de nos territoires ruraux, poursuit son fort développement au mépris de l'avis des populations riveraines et des élus locaux concernés. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui m'a poussé à voter contre le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, en ce début d'année.

Il est urgent de relancer le nucléaire en France pour trois raisons. La première, face à la triste actualité que l'on subit, nous devons garantir la souveraineté énergétique de la France. Contrairement aux énergies renouvelables, le nucléaire est pilotable, il permet de produire la quantité dont on a besoin. Ensuite, pour parvenir à notre objectif de neutralité carbone d'ici 2050, il est indispensable de permettre l'électrification des usages et de décarboner notre mix énergétique. Cela doit se faire en assurant le remplacement de la majorité des installations composant le parc de production d'électricité actuel. De nouveaux réacteurs nucléaires sont indispensables pour y parvenir.

Enfin, il est fondamental de moderniser notre parc nucléaire vieillissant. Deux tiers de nos 56 réacteurs ont atteint une durée de vie de 31 ans et l'âge moyen des réacteurs les plus récents ont 15 ans. Leur durée de vie ne pourra être indéfiniment prolongée. Nous allons collectivement mettre fin à plusieurs décennies d'inertie des gouvernements successifs sur ce sujet.

Le projet de loi visant à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires est une opportunité pour les territoires qui accueillent déjà un centre nucléaire de production d'électricité. À ce titre, je ne peux que me réjouir que le site de Penly ait été l'un des premiers désignés par le président de la République pour accueillir deux nouveaux réacteurs. Les entreprises se préparent pour ce grand chantier et l'exploitant pourra compter sur le savoir-faire et l'expertise de ces équipes seinomarines basées à Penly et à Paluel, premier employeur de ma circonscription.

Notre parc nucléaire permet à la France de faire partie des pays européens à l'émission de CO₂ la plus basse. Nous n'avons pas de

leçon à recevoir de nos voisins : l'Allemagne, qui a fermé ses centrales nucléaires pour tout miser sur les énergies renouvelables -

en particulier sur l'éolien - est l'une des plus grosses souffleries de gaz à effet de serre du continent ; la moitié de l'électricité est produite outre-Rhin par du charbon soit 10,1 tonnes de CO₂.

Face à ces défis, il est de notre devoir d'assurer pour les Français et les générations futures une production d'électricité fiable et décarbonée. Le nucléaire est assurément l'une des meilleures réponses. ●

« la moitié de l'électricité est produite outre-Rhin par du charbon, soit 10,1 tonnes de CO₂ »



L'OPEN DATA POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ET INNOVATIONS DE DEMAIN



La loi pour une République numérique de 2016 introduit l'ouverture par défaut des données produites et collectées par les administrations au sens large, c'est-à-dire les administrations d'État, les collectivités locales de plus de 3 500 habitants, les établissements publics et les organismes privés chargés d'un service public. En clair, cela fait quelques années déjà que « l'Open Data » est devenue la règle et non plus l'exception.

On parle là de la publication en ligne des principaux documents détenus par ces administrations, soit leurs bases de données, les données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental, en somme, toutes les données issues de leur travail quotidien, afin que toute personne puisse les consulter, les stocker et les réutiliser sans conditions. Et c'est alors sur le portail Internet « data.gouv.fr », géré par Etalab, un département de la direction interministérielle du numérique (DINUM), que toutes ces données sont mises à disposition.

« La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration », dixit l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Pour les défenseurs de l'Open Data, ses fondements mêmes sont à retrouver dans cette prescription. Il a cependant fallu attendre la loi dite Cada - pour Commission d'accès aux documents administratifs - de 1978 pour entrevoir une mise en application effective de ce droit d'accès aux données publiques, vouées désormais à se retrouver en ligne.

Il reste quelques limites à cette ouverture. Déjà, elle ne peut s'appliquer que dans le respect de la protection des données personnelles et, plus généralement, du règlement général sur la protection des données (RGPD). En sont également potentiellement exclus les documents qui portent atteinte au secret de la défense nationale, à la sûreté de l'État, à la sécurité publique, au secret des délibérations du pouvoir exécutif, au déroulement des procédures judiciaires... Cela n'implique pas forcément une opacité totale les concernant, mais à tout le moins un travail minimal d'anonymisation des administrations en amont de leur communication. Ce qui a un coût.

Au-delà de l'objectif affiché de transparence, l'ambition politique est de préparer la France aux enjeux de la transition numérique et de permettre le développement de « l'économie de demain ». Car les opportunités, issues du développement croissant des réseaux et des usages numériques, se multiplient. Toutes les applications de calculs d'itinéraires de type Waze, GoogleMaps, et bien d'autres, comme les plateformes recensant les prix des carburants de toutes les stations-service ou encore l'évolution des prix du foncier, l'illustrent. Plus récemment, la pandémie de Covid-19 a été l'occasion de démontrer toute l'utilité de l'Open Data : difficile en effet de ne pas citer l'application CovidTracker, qui s'est révélée être un formidable outil pour suivre l'évolution du Coronavirus, à partir des données ouvertes par Santé publique France et l'INSEE.

Stéphanie Fontaine

Mission Ecoter-France et Territoires Numériques est une association loi 1901 qui regroupe collectivités territoriales et entreprises, actrices dans le secteur public (Numérique, Santé, Éducation, Environnement, Transports, Finances locales...). L'association est l'une des références nationales en matière de transition numérique pour les collectivités territoriales et les entreprises.

Mission Ecoter-France et Territoires Numériques a vu le jour il y a plus de 20 ans à l'initiative de membres fondateurs, comme la Caisse des Dépôts et Consignations, et Olivier Julienne, afin d'accompagner collectivités territoriales et entreprises françaises dans les différentes mutations technologiques.

Actuellement, Mission Ecoter-France et Territoires Numériques est présidée par Christian Estrosi, Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, et en Président délégué, Bertrand Ringot, Maire de Gravelines, Vice-Président de la Communauté urbaine de Dunkerque.

Mission Ecoter-France et Territoires Numériques s'appuie principalement sur notre Secrétaire Général, Olivier Julienne, notre Directeur Général des Services, en la personne d'Alain Melka, épaulé par Quentin Meullemiestre, Directeur Général des Services Adjoint ; à cet effet, nous pouvons compter sur une dizaine de conseillers techniques et une vingtaine de formateurs.

Avec le soutien de nos partenaires membres, Mission Ecoter-France et Territoires Numériques organise tout au long de l'année des événements autour de différentes problématiques liées aux grands enjeux territoriaux. À la suite de la crise du Covid, nous avons innové en proposant à nos membres et partenaires des tables rondes en visio, avec l'appui de la production techniques Les Émotionneurs. Ce nouveau format nous

a permis de toucher l'ensemble du territoire métropolitain et les territoires d'Outre-Mer.

Par ailleurs, l'association collabore à de grands événements comme les Assises européennes de la transition énergétique, le Bim World/Solutions Bas carbone... sans oublier le Sommet International de l'Innovation en Villes Médianes, si cher à notre Vice-Président de la Mission Ecoter-France et Territoires Numériques, Denis Thuriot, Maire de Nevers, Président de l'Agglomération.

Autour de nos 6 Pôles de Développement et de notre activité de formation, Mission Ecoter-France et Territoires Numériques est un espace ouvert qui favorise la rencontre entre le secteur public, le secteur privé, l'État, les organismes institutionnels, les associations et l'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs transformations.

Accompagner les collectivités territoriales dans leur transformation numérique et environnementale, mais également aider aux partages des bonnes pratiques et aux retours d'expérience, tout ce qui fait aujourd'hui la réussite des différentes politiques locales. En effet, c'est dans l'échange permanent et constant, la transmission, que nous pourrons faire avancer les projets individuels et collectifs. Il ne peut y avoir de politique nationale sans que celle-ci ne s'appuie sur la politique locale.

Lieu de débats, force de propositions, dans tout ce qui concerne le numérique, l'innovation, l'environnement et la formation, Mission Ecoter-France et Territoires Numériques est devenue un espace incontournable dans la réflexion et les enjeux essentiels liés aux nouvelles technologies notamment dans tout ce qui touche à la cybersécurité et à l'Open data.

On l'aura compris, les territoires sont au centre de notre démarche première. En effet, nous nous devons d'accompagner l'innovation, en matière de transitions énergétiques et numériques, qui est au cœur-même des stratégies politiques que doivent mener les collectivités territoriales et les entreprises.



Alain MELKA – Directeur Général des Services

Quentin MEULLEMIESTRE – Directeur Général des Services Adjoint

APRÈS LEUR OUVERTURE, L'ENJEU EST SURTOUT LA VALORISATION DES DONNÉES PUBLIQUES

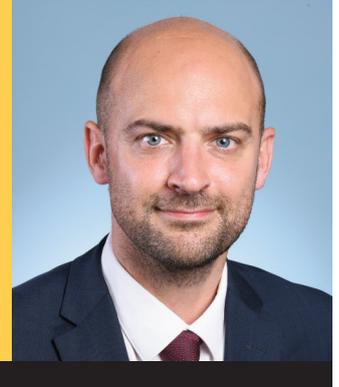
Stanislas GUERINI

► Ministre de la Transformation et de la Fonction publique



Jean-Noël BARROT

► Ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications
► Conseiller régional d'Ile de France



Ouvrir ses données publiques pour créer de la valeur, générer de la transparence, de l'innovation et mieux informer les citoyens, voilà le défi que la France s'était fixée en 2011. Avec la création d'une équipe dédiée et pionnière, Etalab, et l'inscription dans la loi pour une République numérique de ce principe en 2016, l'objectif a été atteint. En tant que ministres français, nous pouvons être fiers aujourd'hui lorsque nous échangeons avec nos homologues européens : la France est classée, année après année, première au classement des États-membres en matière d'ouverture de la donnée publique.

Au-delà de ce classement, les 44 000 jeux de données publics disponibles sur data.gouv.fr ont permis à des citoyens, des journalistes, des associations ou encore des entreprises de créer des outils au service des citoyens. Parmi les cas emblématiques, on trouve l'outil « Vite ma dose » qui, au cœur de la crise sanitaire, a accompagné les citoyens pour qu'ils trouvent plus facilement des vaccins ou encore « Nos Gestes Climat » qui offre un simulateur d'empreinte carbone très utilisé pour sensibiliser nos enfants, nos concitoyens et nos dirigeants à la transition écologique.

Mais ce n'est que le début de l'histoire. Qu'il s'agisse de généraliser l'exploitation de la donnée et de construire une politique publique de la donnée au sein du secteur public ou d'établir un cadre juste et durable de partage de la valeur issue des données avec les acteurs privés, nous avons encore des défis structurants à relever et nous nous y employons actuellement.

Établir une nouvelle politique publique de la donnée, tournée non pas exclusivement vers l'ouverture mais vers la valorisation et l'exploitation des données publiques, est un enjeu crucial pour le Gouvernement. En effet, à l'instar des bénéfices qu'en tirent des pans entiers du secteur privé - de la finance à la grande distribution en passant par les transports -, l'exploitation de la donnée dans nos administrations est un vecteur évident de renforcement de l'efficacité de nos politiques publiques, d'allègement des tâches de nos agents publics et de simplification des relations entre les

citoyens et leurs services publics.

Pour conduire cette transformation indispensable pilotée par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, la priorité est désormais d'identifier des cas d'usage d'exploitation de la donnée à forte valeur ajoutée - nombreux en matière de transition écologique, de planification territoriale ou encore d'insertion dans l'emploi - et de mutualiser les investissements nécessaires au développement de capacités robustes d'exploitation de la donnée. C'est la raison pour laquelle le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques a lancé un guichet de financement de projets « data » à hauteur de 10 millions d'euros en décembre 2022 et que le rôle de la direction interministérielle du numérique dans la création d'un service public de la donnée a été réaffirmé.

Un autre défi du Gouvernement : créer en France et en Europe une filière économique de la donnée avec

des acteurs performants, capables d'offrir des services innovants d'exploitation de la donnée. Dans le cadre fixé par les différents règlements européens en matière de donnée - Data Act et Data Governance Act, le ministre délégué chargé de la Transition numérique accompagne l'émergence de pépites industrielles et développe un cadre de confiance pour le partage de la valeur économique de la donnée entre les producteurs, les exploitants et les réutilisateurs de cette donnée. Fixer ces règles du jeu est indispensable pour construire une économie de la donnée dans laquelle la valeur générée n'est pas captée par certains acteurs aux dépens d'autres.

Enfin, aujourd'hui, une partie substantielle de l'exploitation de la donnée, et notamment de la donnée en langue française que produisent fortement les administrations, passe par l'intelligence artificielle, par le traitement automatisé de la langue naturelle. Nous souhaitons que le secteur public participe pleinement à la véritable « explosion cambrienne » que connaissent actuellement ces technologies. Contribution à la constitution de corpus de qualité et sans biais, fourniture de modèles pré-entraînés en libre accès adaptés au langage de l'administration publique, accompagnement au développement des usages innovants : voilà une nouvelle frontière qui mérite d'être explorée. ●

« la France est classée, année après année, première au classement des États-membres en matière d'ouverture de la donnée publique. »



FAIRE UNE LOI C'EST BIEN, ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS SON APPLICATION, C'EST MIEUX

Patrick CHAIZE

- ▶ Sénateur LR de l'Ain
- ▶ Vice-Président de la commission des Affaires Économiques du Sénat
- ▶ Membre de la délégation sénatoriale à la prospective
- ▶ Président du groupe d'études Numérique au Sénat
- ▶ Membre de la commission supérieure du numérique et des postes
- ▶ Membre du Conseil national du numérique
- ▶ Président de l'Avicca



Depuis plus de 20 ans, la modernisation de l'administration se vit au rythme des changements de gouvernements et des ruptures technologiques : informatisation avant-hier, Internet hier, ouverture des données et intelligence artificielle aujourd'hui. La mise en œuvre de ces (r)évolutions semble toujours trop lente : il faut un certain temps pour que ceux qui disposent de moins de moyens - financiers, humains, techniques - puissent suivre les pionniers...

La législation peut accélérer les transformations tout en évitant ses dérives. C'est par exemple le cas avec la Loi pour une république numérique que j'ai portée au Sénat. Promulgué en 2016, le texte impose l'ouverture par défaut des données produites et collectées par les administrations d'État, les collectivités de plus de 3 500 habitants, les établissements publics et les organismes privés chargés d'un service public. Cette loi introduit aussi la notion de données d'intérêt général, enjeu de souveraineté à la fois pour l'État et pour les collectivités, en particulier dans le contexte de déploiement des territoires durables et connectés (autrefois dénommés Smart ou intelligents).

Où en est-on de son application ? Seules 16 % de collectivités respectent l'obligation d'ouverture, et la progression reste lente, selon l'Observatoire d'OpenDataFrance. La loi seule ne peut pas tout. Il faut également accompagner le changement, sensibiliser les

élus et décideurs territoriaux, former les agents, partager les bonnes pratiques et mutualiser les outils.

Par exemple, l'association Avicca, qui regroupe les collectivités engagées dans le numérique, organise des hackathons : T.Dat'Hack. Etalab et la direction interministérielle du numérique (DINUM), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) avec la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) agissent aussi dans le cadre des appels à projets ponctuels du Plan France Relance, tant pour l'exploitation et la valorisation des données publiques que pour accompagner la transformation numérique des collectivités territoriales.

Il serait souhaitable cependant que ces fonds pour la transformation de l'action publique n'entretiennent ni des effets d'aubaine pour quelques-uns (souvent les plus grandes

« Seules 16 % de collectivités respectent l'obligation d'ouverture, et la progression reste lente »

collectivités), ni une compétition sans mutualisation entre territoires. Ma demande répétée est donc de dire non aux appels à projets mais oui aux guichets ouverts dans la durée.

Pour autant, certains aspects de cette loi fondatrice pour l'Open Data des territoires ne seraient-ils pas perfectibles ? Ouvrir les données c'est bien, les structurer, les organiser, les qualifier c'est essentiel ! C'est le concept de F.A.I.R. data : F pour des données Faciles à trouver, A pour Accessibles, I pour Interopérables et R pour Réutilisables. Et pour ce « faire », il faudrait probablement légiférer plus précisément sur leur gouvernance afin d'aller davantage vers une notion de « commun numérique informationnel ».

Un exemple : dans le secteur des télécoms, les données IPE (informations préalables enrichies) permettent d'indiquer, pour une adresse donnée, son niveau d'éligibilité à la fibre optique. Elles s'échangent entre opérateurs et avec l'État, mais pas avec les collectivités ! Or les acteurs locaux se voient opposer qu'il y a ici 12 % de refus de tiers, là 6 % de locaux non adressables, ailleurs des lignes « raccordables non raccordables », mais ne peuvent, faute de disposer des IPE, les localiser, vérifier la véracité des informations (il y a moins de 1 % de refus de tiers en zone d'initiative publique contre parfois 30 % en zone privée...).

Autre exemple : en vue de la fermeture du réseau cuivre sur sa commune, il est impossible pour un maire de connaître le nombre de lignes cuivre encore utilisées et donc d'appréhender l'étendue des difficultés qu'il devra affronter...

Il reste ainsi bien du travail pour le législateur comme pour le président d'association que je suis ! ●

Liens utiles :

L'Observatoire d'OpenDataFrance

<https://opendatafrance.gitbook.io/odater/edition-2022/introduction>

T.Dat'Hack <https://avicca.org/content/tdathack-2>

Fonds pour la transformation de l'action publique

<https://www.numerique.gouv.fr/services/guichet-financement-exploitation-valorisation-des-donnees>



LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ÉTAT ET LA VALORISATION DES DONNÉES DOIT S'ACCÉLÉRER

Éric BOTHOREL

- Député Renaissance des Côtes-d'Armor
- Membre de la commission des Affaires économiques



de l'État » ; chaque administration recherche désormais « en permanence la meilleure circulation de la donnée, des algorithmes et des codes, dans des formats ouverts et exploitables par les tiers ».

La loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS », a apporté une nouvelle pierre à l'édifice de l'Open Data. Voté en 2022, ce texte a acté le principe de publication par défaut des codes source et algorithmes de l'administration, tout en simplifiant le traitement des demandes similaires pour rationaliser l'usage des moyens de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Concrètement, les usagers ne peuvent plus être tenus de produire des informations déjà produites auprès d'une administration, et ces dernières

Pour la seconde année consécutive, la France est considérée comme le pays le plus mature en Open Data au sein de l'Union européenne, grâce à l'action que le président de la République et notre majorité mènent depuis plusieurs années. Si l'Open Data est devenue la norme et non plus l'exception, c'est parce qu'elle constitue un formidable levier d'innovation et de modernisation pour notre pays. L'utilisation massive de données, émanant du secteur public comme du secteur privé, apparaît en effet indispensable pour créer de la richesse, optimiser l'efficacité des politiques publiques, retrouver la confiance des citoyens.

Le rapport « pour une politique publique de la donnée », que j'ai eu

« L'utilisation massive de données (...) apparaît en effet indispensable pour créer de la richesse, optimiser l'efficacité des politiques publiques, retrouver la confiance des citoyens. »

échangé plus facilement des données, notamment grâce aux interfaces de programmation (API).



l'honneur de remettre au Premier ministre en décembre 2020, a permis d'identifier les obstacles et de proposer une méthode d'action en faveur de l'émergence d'un environnement favorable à l'exploitation des données. Depuis, plusieurs recommandations du rapport ont été mises en œuvre.

La circulaire du Premier ministre publiée en avril 2021 a élevé la politique publique de la donnée au rang de « priorité stratégique

La direction interministérielle du numérique (DINUM) constitue le fer de lance de cette transformation numérique de l'État et de la valorisation des données. La nomination de Stéphanie Schaer à sa tête en septembre dernier consacre cette ambition forte et cette vision que nous portons. La DINUM dispose de moyens inédits, grâce notamment au plan France 2030, pour construire des produits numériques mutualisés entre État et collectivités, avec des succès incontestables à son actif : les démarches simplifiées, le bouquet d'API, data.gouv.fr, France Connect, etc. Car l'ouverture des données est corrélée à l'efficacité des actions de l'État et des collectivités et à la simplification des démarches administratives, dans l'intérêt des citoyens, des entreprises, des agents.

Cet élan en faveur d'un service public de la donnée doit se poursuivre, avec le nécessaire soutien de la société civile. La récente nomination de Guillaume Rozier à l'Élysée en tant que conseiller en charge de la stratégie numérique et des données publiques constitue un signal positif, et je partage son constat : « de nombreux acteurs du numérique œuvrent au sein de l'État, souvent dans l'ombre, et réalisent un travail incroyable. Il faut aller encore plus loin, valoriser, et libérer les énergies. » ●

DÉVELOPPONS UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE DE PARTAGE DES DONNÉES

Virginie DUBY-MULLER

- ▶ Députée LR de la Haute-Savoie
- ▶ Membre de la commission des Affaires économiques
- ▶ Vice-Présidente du groupe d'études Économie, sécurité et souveraineté nationale à l'Assemblée nationale
- ▶ Membre du Conseil national du numérique
- ▶ Conseillère départementale de la Haute-Savoie



L'accès aux données est un enjeu démocratique crucial, dans lequel la France s'est pleinement investie. Rappelons, que dès 1789, la Déclaration des droits de l'homme prévoyait que « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ».

Fort de ce principe, la France s'est engagée très tôt dans une politique d'ouverture des données avec la loi Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) en 1978, permettant au public d'avoir accès aux informations détenues par l'administration. Puis, en 2005, avec l'ordonnance sur la réutilisation de l'information publique, qui crée un droit de réutiliser l'information publique.

En octobre 2016, l'Open Data devient la règle et non plus l'exception grâce à la loi Pour une République numérique, qui introduit l'ouverture par défaut des données produites et collectées par les administrations au sens large, c'est-à-dire les administrations d'État, les collectivités locales de plus de 3 500 habitants, les établissements publics et les organismes privés chargés d'un service public. Désormais toutes ces données sont à disposition sur le portail Internet « data.gouv.fr ».

Cette loi a également consacré la notion de « données d'intérêt général », c'est-à-dire des données de nature privée, qui recouvrent un vaste champ, ouvertes à tous en raison de leur intérêt pour

améliorer les politiques publiques.

Car l'Open Data poursuit trois objectifs vertueux : l'amélioration du fonctionnement démocratique, non seulement par la transparence mais aussi par la concertation et l'ouverture à différents points de vue ; l'amélioration de l'efficacité de l'action publique ; la proposition de nouvelles ressources pour l'innovation économique et sociale.

Mais au-delà de l'objectif affiché de transparence démocratique, l'Open Data apporte une véritable valeur ajoutée à de nombreux écosystèmes en créant de nouvelles opportunités. Alors qu'à l'ère industrielle, la donnée était utilisée en silo, elle devient, à l'ère numérique, transversale, ce qui décuple les possibilités d'innovation. En matière économique d'abord : toutes les applications de calculs d'itinéraires de type Waze ou GoogleMaps ou les plateformes recensant les prix des carburants illustrent le développement croissant des usages numériques.

En matière de santé ensuite : l'utilisation de l'Open Data apporte une meilleure connaissance des malades et de la santé de la population en général. L'analyse des données issues de systèmes de surveillance, d'enquêtes, de bases de données médico-administratives permet de mieux orienter les politiques de santé, de mieux prévenir et mieux prendre en charge les maladies. Plus récemment, la pandémie de Covid-19 a été l'occasion de démontrer toute l'utilité de l'Open Data, avec notamment l'application CovidTracker.

« Alors qu'à l'ère industrielle, la donnée était utilisée en silo, elle devient, à l'ère numérique, transversale, ce qui décuple les possibilités d'innovation. »

L'Open Data contribue également au développement de systèmes d'aide au diagnostic et d'outils qui permettent la personnalisation des traitements grâce au traitement d'une grande masse de données individuelles. Il permet aussi de prédire les épidémies et d'aider à l'analyse de l'usage des médicaments et à leurs risques éventuels.

L'Open Data doit toutefois faire face à des défis, tels que le développement de capacités de stockage suffisantes, la normalisation des données ou encore le respect des règles de protection des données.

Il nous faut donc développer une stratégie ambitieuse en matière de partage des données afin de favoriser l'innovation, que ce soit en matière économique, scientifique et démocratique. Il en va de notre souveraineté numérique ! ●



POUR UNE ARCHITECTURE RAISONNÉE DU PARCOURS DE LA DONNÉE, DANS L'INTÉRÊT DE L'USAGER

Philippe LATOMBE

- Député Démocrate (Modem et indép.) de la Vendée
- Membre de la commission des Lois constitutionnelles
- Membre de la CNIL



première fois dans l'histoire des sociétés, se reproduit sans cesse, se multiplie et ne se tarit jamais. Or, le changement de paradigme au sein de l'État s'est amorcé tardivement avec la loi pour une République numérique, promulguée en 2016. Cependant, c'est un peu la constatation du fait accompli, alors qu'il est urgent de produire de la donnée pour afficher de la transparence, et d'en savoir exploiter les flux pour évaluer les politiques publiques et améliorer leur efficacité.

A la décharge de nos administrations, force est de constater qu'elles se retrouvent dans la situation des barrages qui doivent maîtriser les lâchers d'eau qu'ils opèrent, sous peine de provoquer des catastrophes difficilement rattrapables. Il est nécessaire de produire de la donnée de manière structurée et formalisable. Il faut maîtriser

Dans notre pays, le concept d'Open Data, n'en déplaie aux esprits chagrins, est né en 1789, avec l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration ».

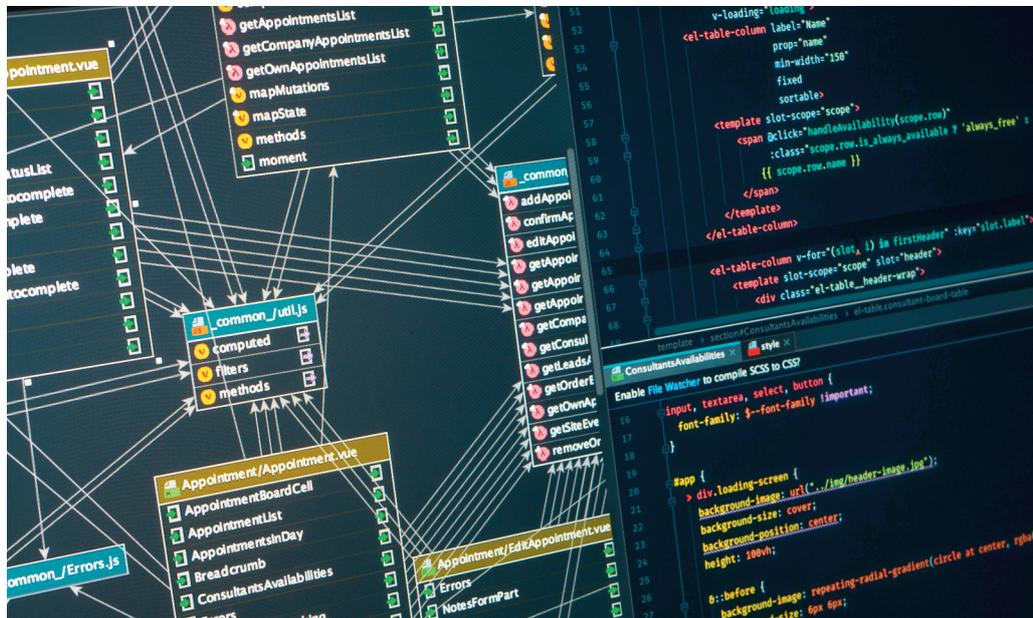
Entre cette prise de conscience éclairée de l'obligation de transparence inhérente à toute démocratie et son passage à l'acte par des administrations arc-boutées sur leur périmètre d'intervention et dépendantes d'un État tout aussi frileux devant le vent démocratique, deux siècles sont passés avant que le droit d'accès aux données publiques ne se concrétise, dans un premier temps, avec la création de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) en 1978.

Cependant, ce bel élan n'a pas su rebondir sur la révolution numérique et initier rapidement le changement de paradigme à opérer. Il eût été bon de faire preuve d'anticipation, ce qui est, sans être mauvaise langue, la disposition la moins

« Il est urgent de produire de la donnée pour afficher de la transparence, et d'en savoir exploiter les flux pour évaluer les politiques publiques et améliorer leur efficacité. »

naturelle qui soit de notre administration. C'est sans doute à lier aux mêmes raisons qui expliquent les deux siècles mis à créer la Cada : nos services publics et tous les organismes à qui sont confiées des missions dites de service public, se sont développés en silo, selon une culture et un mode de fonctionnement interne viscéralement ancré, qui n'incline pas au partage et à l'appropriation d'un concept qui leur est étranger, celui de l'Open Data.

Car la grande révolution numérique, c'est le partage (avec le risque d'un usage condamnable) d'une matière première qui, pour la



les flux, les rationaliser : tel agent d'un service public ou assimilé ne doit avoir accès qu'aux données pertinentes au regard de sa mission, avec une constante, la protection des données personnelles.

Selon la même logique, certaines données, par leur caractère hautement sensible, n'ont pas vocation à être accessibles à tous. Il est donc indispensable d'adopter un statut de la donnée commun à tous les ministères, et ce sous un format interopérable.

La construction de cette architecture appelle des compétences qui ne sont malheureusement pas toujours présentes au sein des organismes concernés. Il suffit d'établir un comparatif entre les différentes applications mises en place pendant la crise sanitaire pour le constater : ce sont des initiatives extérieures à celles de l'État qui ont fait leurs preuves.

Il est aussi essentiel que le citoyen-usager, captif par essence des administrations et assimilées, puisse bénéficier d'un accès fluide, pertinent, à ces mêmes données, afin que son parcours administratif obligé ne devienne pas, comme c'est trop souvent le cas, un véritable parcours du combattant. La finalité de ces procédures et leur raison d'exister, répétons-le, reste la satisfaction des besoins de ce même usager. ●

LA TRANSPARENCE EST UN LONG COMBAT AUQUEL L'OPEN DATA CONTRIBUE

Bruno SIDO

- ▶ Sénateur LR de la Haute-Marne
- ▶ Membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées
- ▶ Membre de l'OPECST



serveurs informatiques et à la fibre optique qui va aujourd'hui jusque dans les villages les plus reculés. Cette loi est le fruit d'une large concertation citoyenne synthétisée par le Conseil national du numérique. Elle est organisée autour de trois idées : renforcer et élargir l'ouverture des données publiques, introduire la notion de données d'intérêt général et favoriser l'accessibilité aux services numériques publics.

Nous sommes loin de la notion d'obligation édictée par l'article 15 de 1789.

Toutes les données ne rentrent pas dans le concept d'Open Data : les exceptions sont encore nombreuses : principalement les données personnelles - heureusement - et tous les secrets d'État (Défense, sûreté de l'État, justice, sécurité...). L'opacité n'est pas totale mais les données principales sont « floutées ».

L'idée de rendre public un certain nombre de données administratives est relativement nouvelle... Et pourtant tout a officiellement commencé avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 dans son article 15: « La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ».

« En définitive, nous avons accès à beaucoup de données mais peu d'informations vraiment importantes. »

Au fond, quel est l'intérêt de l'Open Data s'agissant des données collectées ou produites par les administrations d'État, des collectivités et autres opérateurs publics ?

Le souci de transparence a mis longtemps à germer et à prospérer. Les premiers fruits de cette espérance fût la loi Cada en 1978 qui instaure un droit d'accès des citoyens aux documents administratifs. Puis, vint l'informatique et les facilités qu'elle offrait pour mettre en œuvre, et en ligne, les données administratives. Il a fallu attendre 2016 et la loi « pour une République numérique » pour qu'enfin la transparence prenne son véritable essor. Grâce à l'informatisation de l'administration, au développement des

L'objectif est de fluidifier l'information, de réduire les délais d'accès aux données et leur traitement, et finalement d'améliorer le service public. Le but est-il atteint ? Pour les données peu importantes, oui ! Mais pour les informations les plus sensibles comme les délibérations du pouvoir exécutif, non.

Autre exemple, on sait (ou on croit savoir) ce que les USA envoient en Ukraine, ou encore, où en sont leurs stocks. En France, nous avons très peu d'information. Et cela ne choque presque personne !

En définitive, nous avons accès à beaucoup de données mais peu d'informations vraiment importantes. La transparence, que fait progresser l'Open Data, est un long combat, car le fait de détenir une information « confidentielle » donne l'impression d'avoir du pouvoir. Mais garder une information « pour soi » devient de plus en plus difficile, grâce en particulier à la presse, et les journalistes qui savent la trouver grâce à leurs relations, et grâce à Internet également.

Le proverbe veut que, pour vivre heureux, il faut vivre caché, mais les exigences démocratiques d'aujourd'hui entraînent inéluctablement à plus de transparence dans tout ce qui concerne la vie publique. Il y a des limites certes, mais le confort relatif qu'offre le secret n'est plus de mise aujourd'hui et nos concitoyens exigent de plus en plus d'être informés de l'essentiel des données publiques, ce qui leur permet de se forger un avis qui éclairera leur vote le moment venu. ●



ALGORITHMES ET DÉMOCRATIE : L'INDISPENSABLE ACTION DU LÉGISLATEUR

Pierre OUZOULIAS

- ▶ Sénateur CRCE des Hauts-de-Seine
- ▶ Vice-président de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication
- ▶ Membre de l'OPECST
- ▶ Conseiller départemental des Hauts-de-Seine



Depuis toutes ces années, j'ai le sentiment que le législateur, quel que soit son bord politique, est figé dans sa réflexion, alors que les avancées technologiques demeurent spectaculaires. Comment pouvons-nous rendre compatibles les procédures algorithmiques avec l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, au terme duquel il est écrit que « les agents publics sont responsables de leur administration puisque la société a le droit de leur en demander compte » ?

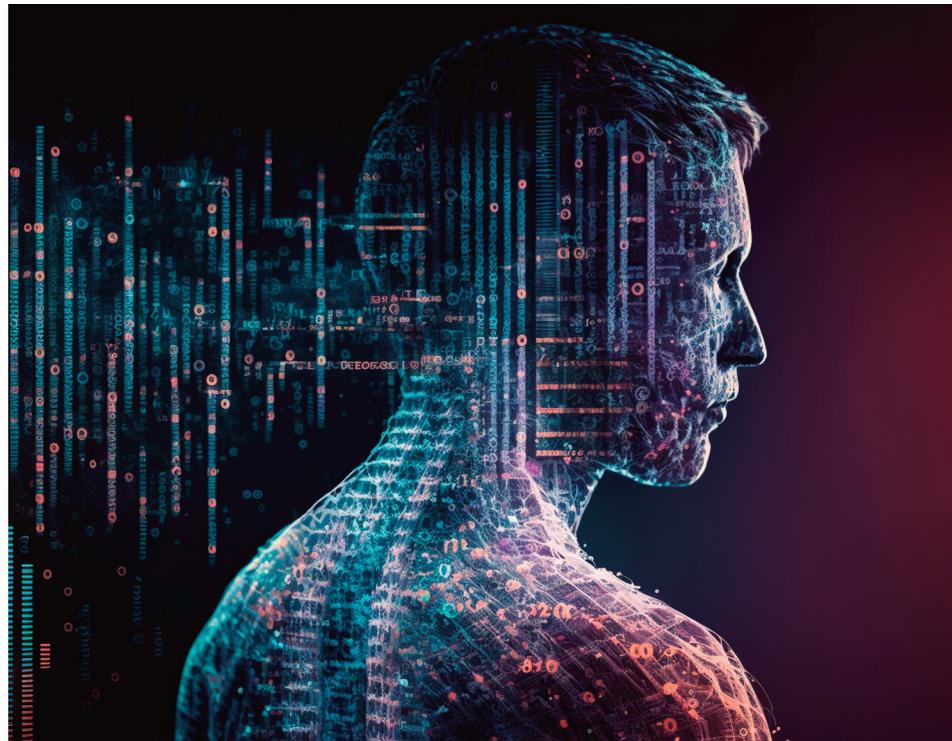
L'algorithme est-il un « agent public » ? Le responsable est-il le rédacteur de l'algorithme ou son utilisateur ? Peut-on envisager de donner un statut légal à l'algorithme qui permettrait de couvrir toutes ses utilisations ? Ces interrogations ne peuvent plus être éludées. Nous ne pouvons plus accepter d'avoir, d'un côté, les

Les amateurs de science-fiction n'ont plus besoin de livres, de bandes dessinées ou de films pour s'aventurer dans les méandres de la pensée futuriste. Le réel a désormais de quoi les satisfaire, si l'on en juge à la place occupée par l'intelligence artificielle (IA) et par les algorithmes dans notre vie quotidienne.

En tant que parlementaire, je mesure cette influence grandissante à travers le nombre de fois où j'aborde cette thématique dans les sujets politiques qui sont les miens et dont les contours sont pourtant très différents. J'y ai d'abord été confronté au moment de l'instauration de Parcoursup et de son corolaire, les algorithmes locaux, grâce auxquels les établissements de l'enseignement supérieur assurent, dans la plus grande opacité, la sélection entre les différentes candidatures qui émanent des lycéennes et des lycéens. Plus récemment, je me suis opposé, avec les sénateurs de mon groupe, à l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique introduite par le projet de loi consacré aux jeux olympiques et paralympiques.

« Nous ne pouvons plus accepter d'avoir, d'un côté, les grandes plates-formes et des États disposant de la maîtrise de leurs algorithmes, et de l'autre, des citoyennes et des citoyens cherchant à deviner leurs implications véritables, sans voie de recours pour les dénoncer. »

Enfin, la question des algorithmes continuera de m'occuper durant les prochains mois, puisque j'ai été nommé au sein de la commission d'enquête sénatoriale dédiée à TikTok, constituée à la suite des accusations d'opérations d'espionnage qui seraient menées par la Chine par l'intermédiaire de cette application.



grandes plates-formes et des États disposant de la maîtrise de leurs algorithmes, et de l'autre, des citoyennes et des citoyens cherchant à deviner leurs implications véritables, sans voie de recours pour les dénoncer.

Comme l'ont écrit Christelle Martin-Lacroux, professeure des universités à l'Université Grenoble Alpes, et Alain Lacroux, professeur des universités à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, dans un article paru dernièrement dans *The Conversation* :

« Un algorithme inexplicable est en principe un algorithme inacceptable. Une IA explicable devrait obéir à trois principes : la transparence des données utilisées pour fabriquer le modèle ; l'interprétabilité, la capacité à produire des résultats compréhensibles par un utilisateur ; et l'explicabilité, la possibilité de comprendre les mécanismes ayant conduit à ce résultat avec les biais potentiels qu'ils comportent. »

Nous devons désormais légiférer en ce sens afin de trouver le bon compromis entre les progrès permis par l'IA et les algorithmes, et les formes éthiques et démocratiques que ces progrès doivent donner à nos vies. ●

TRIBUNES

LES HAUTS-DE-FRANCE, TERRE DE CONTRASTES

Née de la fusion des anciennes régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, la région des Hauts-de-France, composée de 5 départements - l'Aisne (Laon), le Nord (Lille), l'Oise (Beauvais), le Pas-de-Calais (Arras), la Somme (Amiens) - est l'une des plus peuplée de France, avec près de 6 millions d'habitants. La métropole européenne de Lille (MEL), à elle seule, est la troisième métropole de province la plus habitée, derrière Aix-Marseille et Lyon. La MEL concentre un quart des emplois de la région, loin devant Amiens et Béthune, et c'est elle, avec le département du Nord, qui fait figure de principal moteur régional.



La région ne manque pas d'atouts, en particulier géographiques, avec l'Île-de-France au sud, la Belgique au nord, le Royaume-Uni de l'autre côté de la Manche. Sa façade maritime, en particulier Calais, la place au cœur de la crise des migrants, mais lui permet aussi de compter le premier port de pêche en France, à Boulogne-sur-Mer. Elle profite aussi de plusieurs lignes ferroviaires à grande vitesse internationales (Thalys et Eurostar), d'un réseau autoroutier dense, de deux aéroports (Lille et Beauvais).

Les Hauts-de-France restent marqués par la fin de l'ère industrielle minière et les crises qui ont notamment ébranlé le textile. Avec un taux aux alentours de 9 %, le taux de chômage y est le plus élevé de France, la précarité importante et le taux de qualification faible. Mais depuis 2014, si l'on excepte bien sûr les années Covid, les indicateurs se redressent. Le chômage ne cesse de baisser, l'emploi salarié de progresser, en particulier dans le tertiaire. Et l'industrie, malgré tout, demeure clé : le textile et la métallurgie, toujours, mais aussi la chimie, l'automobile et l'agroalimentaire. Des enseignes d'envergure sont nées dans le Nord, comme Auchan, Leroy-Merlin ou encore Decathlon. L'agriculture est en pointe : la moitié du sucre produit en France vient de la région, c'est la première d'Europe en production de pommes de terre, la numéro 1 française pour les choux de Bruxelles, cornichons, oignons, petits pois, haricots verts, salsifis, groseilles... Cette année, elle est pour la première fois dans l'Hexagone labellisée région européenne de la gastronomie.

Au niveau culturel, le musée du Louvre-Lens a fêté ses dix ans en 2022, Amiens, la capitale picarde, vient d'être retenue pour accueillir une antenne de la Bibliothèque nationale de France (BnF). « C'est un projet immense, a commenté Xavier Bertrand, de près de 100 millions d'euros », dont 40 financés par la région. La BnF va donc « faire vivre un nouveau projet culturel », s'est enthousiasmé le président des Hauts-de-France.

Stéphanie Fontaine

SITUATION GÉOGRAPHIQUE, JEUNESSE, SAVOIR-FAIRE INDUSTRIEL SONT LES GRANDS ATOUTS DE LA RÉGION

Georges-François LECLERC

► Préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord



Après les départements des Alpes-Maritimes et la Seine-Saint-Denis, j'ai pris mes fonctions de préfet de la région Hauts-de-France en juillet 2021. Cette région est passionnante et je suis profondément attaché à ses habitants, son patrimoine et son développement.

Si je dois choisir quelques-uns des aspects qui rendent cette région remarquable, je dirais d'abord son identité européenne façonnée par sa géographie : les Hauts-de-France sont situés au centre d'un bassin réunissant 78 millions de citoyens et cinq capitales européennes dans un rayon de 300 kilomètres. La région est au cœur des flux économiques de l'Europe et constitue la deuxième région de France en termes d'investissements étrangers.

C'est aussi une région dynamique avec une population jeune, dont nombre d'étudiants avec un enseignement supérieur performant. Enfin, c'est une très belle région. La côte d'Opale et la baie de Somme sont magnifiques. Il faut découvrir le bassin minier et son patrimoine classé au patrimoine mondial de l'Unesco, préférentiellement depuis le haut d'un terril par temps clair. J'invite toutes et tous à arpenter la région pour ses châteaux, cathédrales, musées, mais aussi son patrimoine rural, avec une affection particulière pour les églises fortifiées de la Thiérache et le patrimoine baroque du Cambrésis et du Catésis.

Répondre aux défis par les transitions

Je tiens ici à rendre hommage aux habitants des Hauts-de-France qui forcent le respect. Entre conflits mondiaux et crises économiques, ils ont développé une forte résilience et ont su se réinventer pour s'inscrire dans de nouvelles dynamiques de transition.

Si le taux de chômage reste supérieur à la moyenne nationale, il ne cesse de diminuer depuis 2014. Au regard de la jeunesse de sa population, le soutien à l'emploi des jeunes reste une priorité absolue, et la région a été d'ailleurs

la première pourvoyeuse du plan #1jeune1solution. J'accorde beaucoup d'attention à l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers en leur proposant, entre autres, les dispositifs contrats d'engagement jeune ou les emplois francs.

7 %, c'est la contribution des Hauts-de-France au PIB national. Le tissu économique s'est profondément transformé : il s'appuie sur un savoir-faire industriel et sur des filières d'excellence en agroalimentaire, logistique, et bientôt en batteries électriques pour l'industrie automobile, avec notamment l'implantation dans le Dunkerquois de la giga-factory Verkor en 2025.

L'État, avec la région et les élus locaux, soutient cette transition de l'économie régionale : France Relance il y a quelques mois et France

C'est « la deuxième région de France en termes d'investissements étrangers. »

2030 aujourd'hui permettent par exemple de décarboner l'industrie. Le nouveau « fonds vert » accélérera la réhabilitation des logements et la renaturation des friches.

Cette résilience s'exprime enfin par le développement équilibré du territoire. Une contractualisation infra-régionale en faveur des territoires les plus vulnérables, notamment le bassin minier et la Sambre-Avesnois-Thiérache, favorise une synergie d'actions volontaristes de l'État et des acteurs locaux.

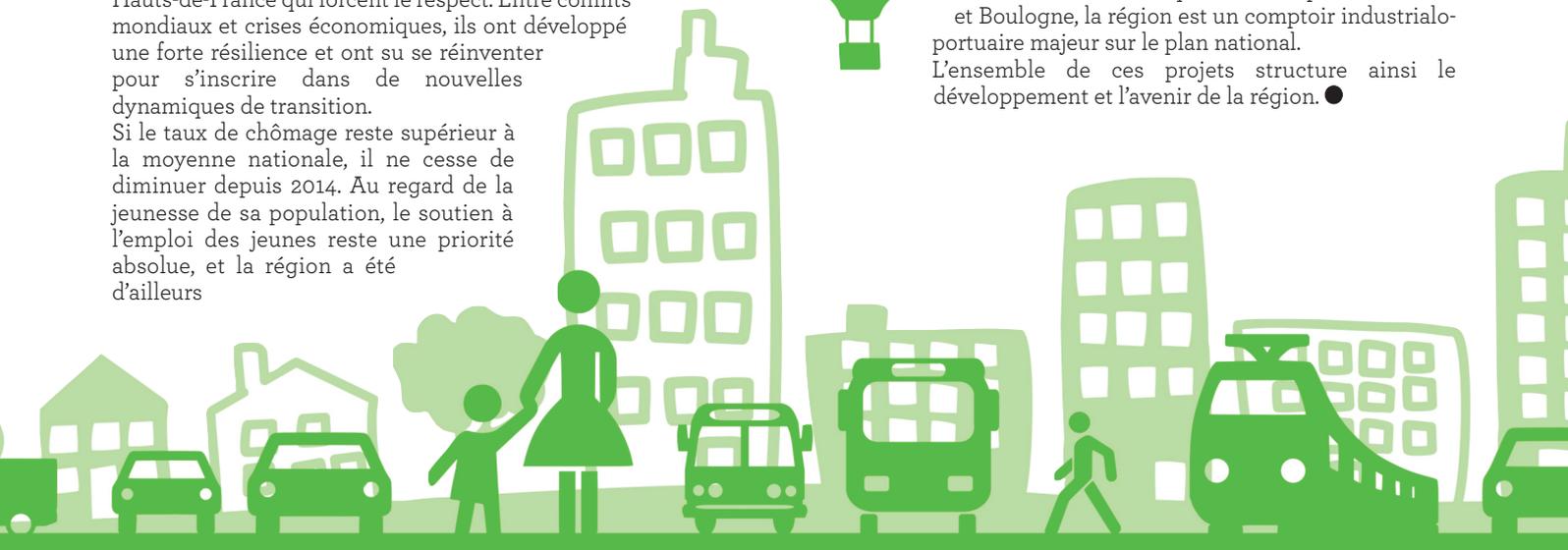
La stratégie de la mobilité, une ambition au service du développement territorial

Développer le réseau routier permet naturellement de désenclaver les territoires à l'instar de la mise à deux fois deux voies progressive de la RN 2.

Il s'agit également de relever le défi lancé par le président de la République pour engendrer un choc d'offre ferroviaire avec le projet de service express métropolitain qui permettra de relier le bassin minier à la métropole de Lille.

La mise en service du canal Seine-Nord Europe favorisera les nombreuses interconnexions avec les ports de la région. Ce projet est naturellement indissociable du développement du grand port maritime de Dunkerque. Avec les ports de Calais et Boulogne, la région est un comptoir industriel-portuaire majeur sur le plan national.

L'ensemble de ces projets structure ainsi le développement et l'avenir de la région. ●



LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE À AMIENS, C'EST POUR 2029 !

Brigitte FOURÉ

- ▶ Maire d'Amiens
- ▶ 1ère vice-présidente de la région Hauts-de-France



coopération culturelle débutera avec trois premiers projets autour des manuscrits autographes de Vingt-mille lieues sous les mers de Jules Verne conservés par la BnF (27 mai 2023-1er octobre 2023). Une journée d'étude organisée le 1er juin 2023 par le Pôle culturel Saint-Vaast à Arras sera l'occasion de faire découvrir le manuscrit du chansonnier V, un recueil de 301 chansons datant du XIIIème siècle, trésor prêté par la BnF durant un mois. Enfin, un programme de valorisation de préservation numérique d'un fonds appartenant à la Société des antiquaires de Picardie sera engagé en partenariat avec l'université de Picardie Jules-Verne.

La BnF participera par ailleurs aux prochains Rendez-vous de la BD à Amiens, prévus les 3 et 4 juin 2023 et organisés par l'association « on a marché sur la Bulle », ainsi qu'aux manifestations de réouverture de l'Institut pour la photographie à Lille.

La prochaine étape est le lancement du concours pour la maîtrise d'œuvre dont le lauréat est attendu pour 2024. ●

La prestigieuse Bibliothèque nationale de France (BnF) ouvrira une extension à Amiens entre la Citadelle et l'Hôpital Nord, regroupant son centre de conservation de collections et le Conservatoire national de la presse. Un projet de 15 000 m2 et de 96 millions d'euros (financés à 40 % par les collectivités locales) pour une structure avant tout technique, mais qui proposera une ouverture vers l'extérieur, en accueillant chercheurs et scolaires ou le public lors d'événements comme les Journées du patrimoine.

Le projet porté par Amiens Métropole et soutenu par la ville d'Amiens, le département de la Somme et la Région Hauts-de-France, s'est distingué des 71 autres candidatures.

Une convention de partenariat a été signée, le 9 février 2023, entre Laurence Engel, présidente de la Bibliothèque nationale de France, Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France, Stéphane Haussoulier, président du conseil départemental de la Somme, Alain Gest, président d'Amiens Métropole, Arielle Fanjas, directrice régionale adjointe des Affaires culturelles de la région Hauts-de-France et moi-même, en présence du préfet de la Somme Etienne Stoskopf. L'objectif est de développer un programme conjoint pour découvrir les richesses des collections de la BnF et d'inscrire pleinement l'arrivée de celle-ci sur le territoire dans la politique culturelle.

Dès le printemps 2023, cette

« Le projet porté par Amiens Métropole et soutenu par la ville d'Amiens, le département de la Somme et la région Hauts-de-France, s'est distingué des 71 autres candidatures. »



A M I E N S

La BnF Bibliothèque nationale de France a choisi Amiens



La BnF a choisi Amiens pour accueillir son nouveau centre de conservation et un Conservatoire national de la Presse.

amiens.fr/bnf

Amiens, terre d'accueil des projets culturels



LE DÉPARTEMENT DU NORD, UN DÉPARTEMENT HORS NORMES

Christian POIRET

- ▶ Président du conseil départemental du Nord
- ▶ Conseiller municipal délégué de Lauwin-Planque
- ▶ Président de Douaisis Agglo



Avec 2,6 millions d'habitants, 3,8 milliards d'euros de budget, 5 800 km² de territoire situé au carrefour de l'Europe, le Nord est un département hors normes. L'une de nos singularités est d'assurer nos missions de solidarité auprès de chaque Nordiste, dans la dentelle, en proximité, mais à l'échelle de la population d'une grande région comme la Bourgogne-Franche-Comté ou le Centre-Val-de-Loire !

Chaque année, nous revalorisons les enveloppes dédiées à la protection des Nordistes pour soutenir nos aînés de plus en plus nombreux, nos proches en situation de handicap, les enfants qui nous sont confiés. Nous avons ainsi fait le choix de développer une politique très volontariste : celle de produire des richesses pour financer l'accompagnement des Nordistes qui en ont besoin.

Pour cela, l'investissement est notre fer de lance : nous irons encore

plus loin en 2023, malgré les tensions économiques actuelles. Nous construisons des routes, nous modernisons nos équipements, nous finançons des centres de santé, nous contribuons au développement de nouvelles technologies, nous participons au financement de contrats aidés, nous portons l'innovation dans de nombreux domaines avec pour objectif de créer un territoire propice à l'implantation de nouvelles entreprises qui donneront de l'emploi et du pouvoir d'achat aux Nordistes et qui contribueront à l'essor de l'économie locale. Nous travaillons avec Renault, avec Toyota, avec Stellantis et d'autres en ce sens.

Notre stratégie contribue par ailleurs à renouveler l'image du Nord sans toutefois renier l'Histoire qui lie ses habitants, qui marque encore aujourd'hui nos paysages. Je veux aujourd'hui promouvoir une image moderne et dynamique de notre département, déployer son potentiel d'attractivité et rendre les Nordistes fiers de leur territoire. Nous voulons faire émerger chaque pépite, chaque richesse des six arrondissements du Nord pour les mener vers l'excellence et la reconnaissance au-delà de nos frontières : notre engagement pour le renouveau du bassin minier, pour l'arrivée du Canal Seine Nord Europe ou encore pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache sont autant d'outils qui contribueront à atteindre nos objectifs.

« En trois ans, plus de 25 000 Nordistes sont sortis du RSA. »

Aujourd'hui, nous sommes particulièrement fiers des premiers fruits de notre travail. En trois ans, plus de 25 000

Nordistes sont sortis du RSA. Nous recruterons prochainement des médecins pour lutter contre la désertification médicale. Nous avons contribué à finaliser le déploiement du Très Haut Débit sur tout le territoire.

Et ce n'est que le début : nous investissons pour l'avenir ! ●



LA SOMME OCCUPE UNE PLACE CENTRALE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Stéphane HAUSSOULIER

- ▶ Président du conseil départemental de la Somme
- ▶ 1er adjoint au maire de Saint-Valéry-sur-Somme



Berceau de la Préhistoire et terre d'avenir, la Somme est un espace de respiration aux patrimoines naturel, culturel et historique exceptionnels. Jalonné d'une grande diversité de paysages au sein d'un bassin attractif, le territoire jouit d'une économie en mutation alliant activités traditionnelles et entreprises innovantes dans bon nombre de domaines.

Cœur historique de la Picardie, la Somme bénéficie d'une place centrale dans les Hauts-de-France et d'une frontière commune avec l'ensemble des départements de la région. Elle est également ouverte sur l'international par sa situation géographique favorable, au centre du triangle Paris-Bruxelles-Londres, ainsi que par son riche passé marqué par les deux Guerres mondiales, événements tragiques qui ont toutefois suscité des liens indéfectibles avec les nations du Commonwealth.

Marqué par son caractère rural, le département se compose de territoires peu denses caractérisés par un maillage de 772 communes. Cette situation, si elle est source de nombreux défis pour les acteurs du territoire et les pouvoirs publics, est avant tout vecteur de nombreuses opportunités au plus près de ses habitants.

La Somme possède de nombreux atouts. D'abord par la présence d'acteurs qui font l'économie régionale, des entités motrices dans la recherche et novatrices : je pense au secteur de l'aéronautique à Albert, à la plus grande ferme verticale productrice de protéines d'insectes à Amiens, à Innovafeed à Nesle, sans oublier des géants de l'industrie tels que Valeo, Procter & Gamble, Amazon, Unither

ou Igol. N'oublions pas non plus le poids économique encore prégnant de l'agriculture et de l'agro-industrie : le groupe Bonduelle, au cœur du Santerre et du Vermandois, en est le plus bel exemple.

Oui, l'économie samarienne se veut plurielle et profite d'un territoire attirant chaque année plus de 30 000 étudiants et des services supérieurs, malgré des freins socio-économiques identifiés dont se sont saisis les autorités et les collectivités locales pour impulser de nouvelles dynamiques. Ainsi, la réalisation prochaine du canal Seine-Nord Europe stimulera l'emploi dans la Somme et les Hauts-de-France, tout en poursuivant des intérêts écologiques en accélérant le trafic fluvial de marchandises.

Pour faire de la Somme une terre attractive à l'environnement préservé, le conseil départemental porte la démarche « Vallée de Somme, Vallée idéale », pour faire du fleuve Somme le terreau d'un processus de développement vertueux au bénéfice des Samariens. Ce projet structurant profitera également aux visiteurs venus nombreux pour profiter des richesses du territoire, de la baie de

« la réalisation prochaine du canal Seine-Nord Europe stimulera l'emploi dans la Somme et les Hauts-de-France, tout en poursuivant des intérêts écologiques en accélérant le trafic fluvial de marchandises »

Somme classée Grand site de France à l'Ouest jusqu'au circuit du Souvenir à l'Est, en passant par la ville historique d'Abbeville ainsi que la capitale amiénoise, dont l'emblématique cathédrale, les Hortillonnages et l'illustre Jules Verne en font la renommée.

La Somme compte également sur une forte dynamique culturelle qui bénéficiera prochainement des retombées de l'arrivée des collections de la Bibliothèque nationale de France (BnF) à Amiens, un projet estimé à 100 millions d'euros et cofinancé par le Conseil départemental. Le sport y est également à l'honneur dans un territoire qui constitue un vivier de champions olympiques et paralympiques, lesquels profiteront du Relais de la Flamme olympique, un événement unique qui passera par la Somme en amont des Jeux de Paris 2024.

Notre département présente un fort potentiel qui lui vaut aujourd'hui d'être au cœur de grands projets. Prêt à répondre aux grands défis climatiques, économiques, le territoire offre un cadre de vie de choix pour ses habitants et ceux qui souhaitent s'y installer. C'est en tout cas l'ambition que je porte pour la Somme. ●



EUROPÉENNE, AUDACIEUSE, DYNAMIQUE : LA MEL, UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS LES TRANSITIONS

Damien CASTELAIN

- ▶ Président de la Métropole européenne de Lille (MEL)
- ▶ Maire de Péronne-en-Mélantois



la filière santé, est un des 25 meilleurs incubateurs Biotech d'Europe. De même, Plaine Image, dédié aux technologies créatives et Euramatériaux, dédié aux industries de transformation de matériaux, préparent l'avenir.

Ce contraste, c'est également celui du savoir et du divertissement. Il est rare qu'une métropole puisse se targuer d'être à la fois le deuxième pôle universitaire de France avec plus de 124 000 étudiants tout en étant une place forte du tourisme d'affaire, d'agrément et gastronomique. Ce contraste, d'une métropole à la fois rurale et industrielle, agricole et urbaine, explique notre dynamisme et nos grandes ambitions pour le territoire et sur le plan européen. Nous avons voté en 2022 de grands projets qui permettront à la Métropole de continuer à rayonner : vote d'un plan de transport très ambitieux, le SDIT, de plus de deux milliards d'euros avec la construction de 50 kilomètres de nouvelles lignes de tramway et 25 kilomètres de bus à haut niveau de service. En parallèle, nous avons permis aux 300 000 mineurs de la Métropole de profiter de la gratuité dans les transports en commun. Nous avons également voté un plan local d'habitation avec plus de 43 500 logements neufs, 57 000 rénovés, tout en proposant 30 % de logements sociaux additionnels pour les familles les plus précaires. Enfin, ce contraste est aussi festif. A la MEL, le dynamisme se conjugue aux grandes festivités : aux mois de septembre et d'octobre, la MEL accueillera cinq matchs de la coupe du monde de Rugby, dont un du XV de France ! La fête sera au rendez-vous, avec les milliers de touristes venus célébrer leurs champions sur notre

territoire. Voilà, donc, la MEL : une terre de contraste où les importantes différences économiques, industrielles, agricoles, s'harmonisent et confèrent à notre métropole cette énergie et cette ambition. ●

Contraste : opposition de deux choses dont l'une fait ressortir l'autre. La Métropole européenne de Lille (MEL), terre de contraste ? Assurément !

D'un côté, nous sommes la première métropole agricole de France avec près de 800 exploitations sur notre territoire et la majorité des 95 communes qui nous composent sont des villages ruraux. Nos agriculteurs sont dynamiques, entreprenants, ce qui nous permet de posséder le deuxième marché d'intérêt national de France pour les fruits et légumes, ainsi qu'un pôle d'excellence, Euralimentaire, dédié au perfectionnement de notre politique agricole.

De l'autre, nous sommes la troisième métropole, hors Paris, la plus peuplée de France, avec près de 1,2 millions de personnes et des villes de tailles importantes comme Roubaix, Tourcoing et Lille. Notre Métropole est économiquement très dynamique avec près de 20 000 créations d'entreprises en 2021, une cinquième place nationale au classement ICCA - le classement de référence dans le secteur du tourisme d'affaires international - une terre de réseaux avec plus de 50 clubs d'entreprises. Nous sommes le berceau de grands groupes mondiaux, industriels, avec près de 70 sièges d'entreprises de plus de 500 salariés.

Ce contraste est aussi temporel, où notre passé industriel se mélange maintenant à notre nouvelle politique industrielle. Nous sommes tournés vers les grandes transitions. Euratechnologies est le premier incubateur de start-ups d'Europe avec plus de 200 projets accompagnés par an ; Eurasanté, dédié aux activités de pointe de

La MEL « accueillera 5 matchs de la coupe du monde de Rugby, dont un du XV de France ! »



IL NOUS FAUT ŒUVRER PLUS ENCORE POUR LA JEUNESSE DANS NOTRE RÉGION !

Christine DECODTS

- ▶ Députée Renaissance du Nord
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- ▶ Conseillère départementale du Nord



le jour, issus pour partie des relocalisations voulues par les élus locaux et appuyées par le président de la République. Verkor, Arcelor Mittal, Clarebout ou encore SNF Flocryl sonnent pour le territoire comme des perspectives d'amélioration des conditions de vie et de travail.

Pour faire de ces opportunités une réussite, **il nous faut maintenant œuvrer plus encore pour la jeunesse.** Beaucoup a été fait : 61 837 contrats de professionnalisation ont été signés dans la région en 2022, le dispositif de Garantie Jeunes (GJ) a été remplacé par le Contrat d'engagement jeune (CEJ) recentré autour des missions locales et de Pôle emploi. A Dunkerque, entre 2014 et 2022, le taux de chômage des jeunes a même baissé de 25 %.

Nous ne ferons pas des Hauts-de-France un territoire d'avenir si sa jeunesse est reléguée au ban. Après une décennie difficile pour la plus grande région de France, une nouvelle ère industrielle et collective est en passe d'advenir par la volonté des élus locaux et nationaux, à l'aube d'une transition écologique à laquelle les Hauts-de-

France doivent prendre leur part. Cette dernière nécessitera dans les années à venir encore plus d'investissements. Dans l'économie bien sûr, qu'il nous faut penser neutre en carbone à l'horizon 2050, mais dans l'humain surtout, et notamment les plus jeunes d'entre nous. Leur situation dans la région ne peut nous satisfaire.

Les évolutions récentes sont encourageantes, mais de nombreux chantiers restent à réaliser. Nos jeunes méritent une offre de formation plus large permettant une orientation choisie et non subie à l'issue du second cycle, une mobilité interne plus facile et moins coûteuse (à Dunkerque, le bus gratuit séduit toujours plus de monde tandis que le projet de RER métropolitain, s'il est louable, manquera son objectif s'il renforce l'étalement urbain autour de Lille) et une relocalisation de nos activités.

Tout cela concourra à l'amélioration des conditions de travail et de vie de la jeunesse des Hauts-de-France. **Le faire pour elle est un devoir moral et une nécessité économique.** A défaut, ce sont nos territoires et l'espoir de vivre dans un monde plus sain qui en paieront le prix fort. ●

Dans les Hauts-de-France, le constat est simple à dresser : **si la région est la plus jeune du pays après l'Île-de-France, elle marque le pas dans de nombreux indicateurs économiques.** A l'horizon 2050, le nombre de jeunes établis dans la région pourrait diminuer de 6 %, contre +1 % sur le plan national : les départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais seraient les plus touchés par cette évolution. La région accuse un déficit de formation avec plus d'un jeune non scolarisé sur cinq possédant au mieux le brevet des collèges (18 % au niveau national), ce qui pèse sur les perspectives de nos jeunes. Alors que leur situation face au chômage s'améliore en France métropolitaine, tous les départements des Hauts-de-France font moins bien, notamment le Pas-de-Calais (18 %) et l'Aisne (19 %). D'autres indicateurs sont également inférieurs à la moyenne nationale dont le taux de précarité (trois jeunes ménages sur dix sont frappés de pauvreté contre 23 % en France).

Les décideurs ont d'ores et déjà engagé des efforts allant dans le bon sens. **A Dunkerque, un renouveau économique est à l'œuvre,** impulsé notamment par son maire Patrice Vergriete. D'ici 2030, plus de 16 000 emplois directs et indirects verront



« si la région est la plus jeune du pays après l'Île-de-France, elle marque le pas dans de nombreux indicateurs économiques. »

LES HAUTS-DE-FRANCE CULTIVENT LES ATOUTS ET OFFRENT UNE BELLE VITRINE DE LA FRANCE

Guy BRICOUT

- ▶ Député Libertés, indépendants, O.M et territoires du Nord
- ▶ Membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement
- ▶ Membre du conseil de surveillance de l'établissement public société du canal Seine-nord Europe



Caudry qui habille le monde entier, aux Caps Blanc Nez et Gris Nez, aux collines de l'Artois, aux monts flamands, au Vieux-Lille, aux beffrois ou à la cathédrale d'Amiens. Partout, la richesse de notre histoire nous rappelle combien la région des Hauts-de-France est belle. Région touristique, elle est une partie de l'âme de la France. Région culturelle, dont le musée du Louvre-Lens ou encore le musée Matisse du Cateau-en-Cambrésis en sont des étendards parmi d'autres, la région se veut motrice de l'attractivité culturelle de la France.

Nombreux sont les atouts de la région. Mais je pense surtout aux hommes et aux femmes qui en font le dynamisme. Je pense aux agriculteurs, aux ouvriers, aux artisans, aux commerçants et à toutes les entreprises qui font sa force. Je pense aux habitants dont le légendaire accueil et la chaleur humaine qui s'en dégagent, font la réputation de notre région : une région où il fait bon vivre, pleinement intégrée au siècle et dont les perspectives de développement sont nombreuses et certaines. « Bienvenue chez les Ch'tis ».

La région des Hauts-de-France, terre d'industrie, de patrimoine et de culture, dispose d'atouts indéniables. Située au cœur de l'Europe, à la croisée des grandes capitales européennes que sont Paris, Bruxelles ou Londres, elle est un carrefour pour l'attractivité de la France.

Atout économique prépondérant pour la France grâce à des axes de mobilités multiples, qu'il s'agisse des voies navigables, ferroviaires et autoroutières, la région Hauts-de-France est pleinement intégrée à la stratégie de développement de l'activité de la France à l'international. Signalons en particulier le Canal Seine Nord Europe, projet majeur pour le développement économique de la région mais aussi de la France. En effet, le Canal Seine Nord Europe s'inscrit dans une dynamique régionale et nationale qui répond aux nouveaux besoins de mobilités et de transition écologique. Je suis fier de voir ce projet aboutir ! En tant que vice-président du département du Nord, j'ai milité pour faire voter une subvention du département afin de finaliser le budget et ainsi permettre la réalisation de cet ouvrage.

« La région Hauts-de-France a toujours été une terre d'industries aux savoir-faire connus et reconnus : l'industrie minière, l'industrie du textile, l'agriculture, l'industrie automobile ou encore la sidérurgie en sont des exemples. »

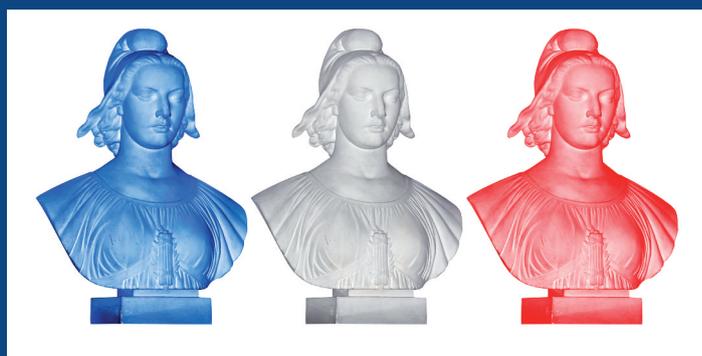
Député de la 18ème circonscription du Nord et donc député des Hauts-de-France, je suis au service de notre belle région. Je suis fier de défendre en circonscription et à l'Assemblée nationale les intérêts des Hauts-de-France en général et du Cambrésis en particulier. ●

La région Hauts-de-France a toujours été une terre d'industries aux savoir-faire connus et reconnus : l'industrie minière, l'industrie du textile, l'agriculture, l'industrie automobile ou encore la sidérurgie en sont des exemples. Si elle a su évoluer pour répondre aux nombreux défis de notre temps et d'une économie mondialisée, elle n'a jamais renié ses valeurs de travail et d'abnégation. La dynamique de l'emploi dans la région prouve, s'il le fallait encore, une trajectoire constante d'évolution et une adaptation aux nombreuses évolutions des métiers.

Terre de patrimoine et de culture, la région Hauts-de-France est marquée par l'Histoire. Son territoire, façonné par les siècles et les hommes, est une vitrine de la France. Chaque commune, chaque canton, chaque parcelle de la région raconte notre histoire commune. Je pense aux terrils témoins de l'épopée charbonnière, aux nombreuses cheminées d'usine, à la baie de Somme, aux pavés du Nord, à la dentelle de Calais et de



MISMISSIONS NOVINTIONS EFFECTIIONS



Sommaire

- 36 Présidence de la République, Gouvernement
- 40 Parlement
- 42 Corps d'État, AAI, conseil régional, conseil départemental
- 43 Commune, Préfecture de police, préfetures
- 47 Santé
- 48 Autres mouvements

5 & 6 AVRIL 2023

PARIS EXPO - PORTE DE VERSAILLES

Le rendez-vous de la construction numérique et durable

Un programme revisité pour mieux répondre
aux vrais enjeux de la construction,
de l'immobilier et de l'aménagement urbain

120 conférences & ateliers

+ de 300 exposants présents

+ de 12 000 professionnels

Le Trombinoscope a le plaisir de
vous offrir votre **pass 2 jours**.

Utilisez le code :

TROMBINOSCOPE

dans la case «code de réduction»
lors de votre inscription sur :
<https://bim-w.com/inscription/>

PREMIUM PARTNERS



Métropole
du Grand Paris

UNE HISTOIRE D'AVENIR



Renforcer l'attractivité dans la Métropole du Grand Paris, premier centre économique d'Europe. La Métropole du Grand Paris a su s'imposer sur la scène internationale comme une Métropole attractive et accueillante, capable d'enclencher et faire vivre des initiatives économiques, touristiques, sportives, architecturales et culturelles qui rayonnent au-delà des frontières. Engagée notamment dans la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, elle construit le Centre Aquatique Olympique, un équipement sportif exemplaire, que découvriront des milliers de visiteurs dès 2024 et qui bénéficiera aux Métropolitains après les Jeux.

www.metropolegrandparis.fr

